Report of the Minister of Education 1990-91

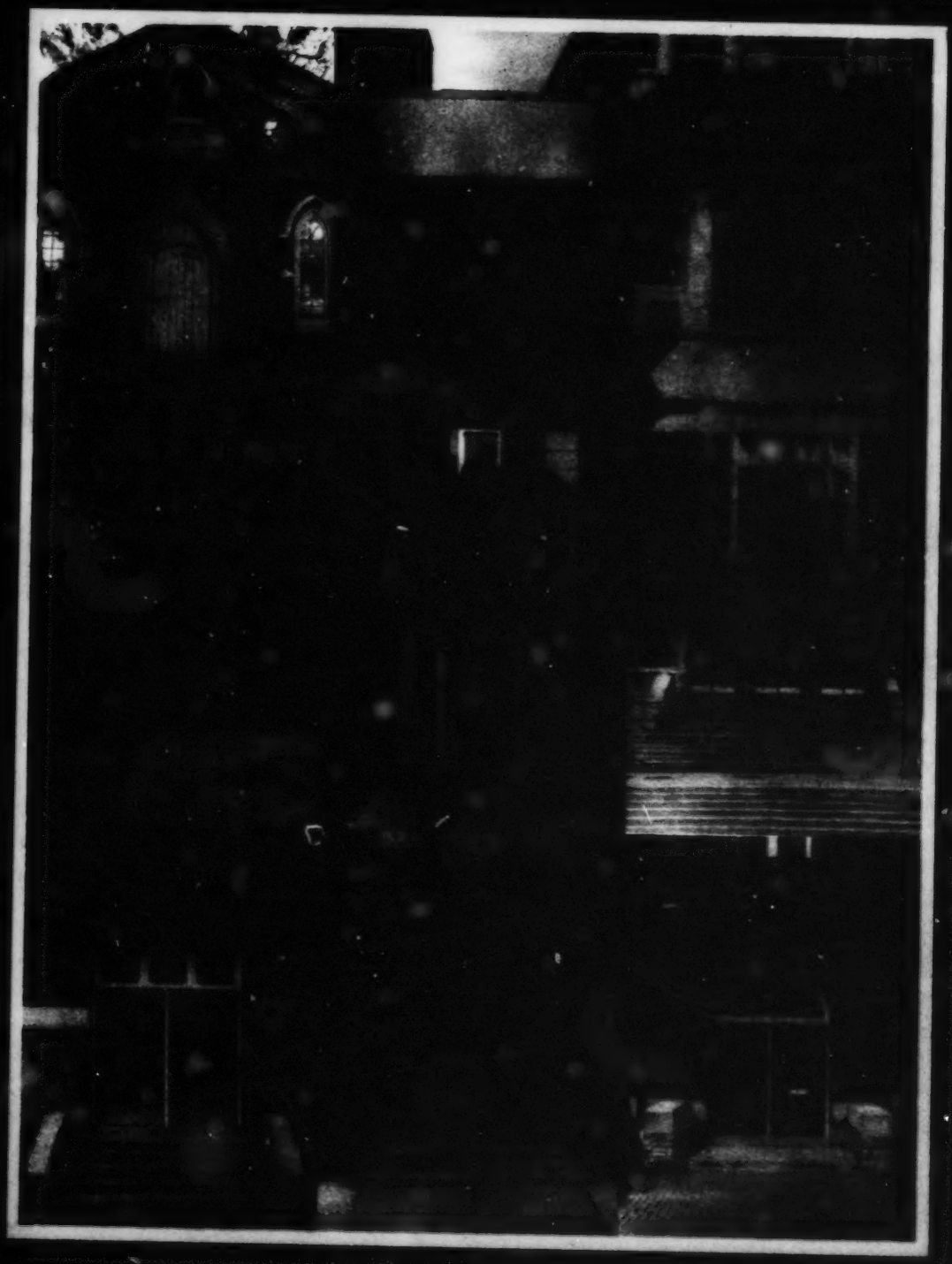

Lieutenant-Colonel the Honourable
Henry N. R. Jackman
O.St.J., B.A., LL.B., LL.D.
Lieutenant-Governor of Ontario

Sir:

I am pleased to present the annual report of the Ministry of Education for the fiscal year 1990-91.

In education, this was a year of changes and new challenges. Changes in policy resulted from the September 6, 1990, election. Greater emphasis was placed on education for the whole person and on consultation.

Much of the ministry's work was devoted to consultation on the planned restructuring of education from junior kindergarten through graduation. The restructuring initiatives, which were first announced in April 1989, are part of a five-year, $354 million commitment to enhance the quality of elementary and secondary schooling in Ontario.

Other important projects and highlights of the year included the ministry's support of International Literacy Year, the awarding of capital grants to school boards as part of the Ontario Government's antirecession program, and the release of Provincial Review results for Grade 6 mathematics and reading.

Two key initiatives also took place, one in the area of deaf education and the other involving social adjustment problems of young children.

In November 1990, the following four new measures to improve deaf education were announced: the recognition of sign language as an optional teaching language; the availability of funding for interpreters and specialist teachers; changes in the teacher training program; and the setting up of ministry advisory committees on deaf education.

As well, in January 1991, the Ministries of Education, Health, and Community and Social Services announced funding for a pilot program to combat social adjustment problems of young children.

Through a process of broad consultation, the ministry is committed to implementing education policies and programs that promote equity, lifelong learning, and an integrated approach to all the learners' needs. In this way, the ministry will help to realize the economic potential of Ontario, as well as the individual potential of its people.

Respectfully submitted,

Tony Silipo
Minister

The Honourable Tony Silipo
Minister of Education

Mr. Silipo:

It is my pleasure to submit the annual report of the Ministry of Education for the fiscal year beginning April 1, 1990, and ending March 31, 1991. During this period, the ministry undertook many new programs and activities to meet the diverse learning needs of Ontario's changing population. These activities are outlined in this report.

Respectfully submitted,

Robert L. Mitton
Deputy Minister

92-06227/

Contents

The Restructuring of Education for the Future 6
The Plan for Education 6
The Release of Consultation Papers 7
Funding for the Restructuring Initiatives in 1990-91 7

Equity Through Greater Access to Education 8
Deaf Education 8
Services for the Learning Disabled 8
French-Language Education 9
Distance Education 9

Lifelong Learning 10
Adult Literacy 10
Independent Learning Centre 11

Education for the Whole Person 12
Drug Education 12
The "Helping Children Adjust" Project 12
The "Better Beginnings, Better Futures" Project 13
Education About Religion 13

Credibility Through Accountability 14
Review and Assessment of Education Results 14
Assessment of the Employment Equity Program 15

Funding for Education 16
Annual Funding 16
Special Funding 16

Appendix A. 1990 General Legislative Grants 18
Basic Per Pupil Grant 18
Board-Specific Grants 18
Program-Specific Grants 19
Capital Grants 23

Appendix B. Ministry Programs and Services 24
Assistance for Young People 24
Distance Education 25
Literacy Programs 25

Appendix C. Ministry Publications 27
Guidelines 27
Support Documents 27
Other Publications 28

Appendix D. Education Legislation Passed in 1990-91 30
Statutes 30
Regulations 30

The Restructuring of Education for the Future

The ministry's five-year plan to restructure the curriculum and change the focus of education – from junior kindergarten through to graduation – will enable all learners to recognize their talents and develop their full potential. During 1990-91, the second year of the project, activities connected with the restructuring initiatives centred on widespread consultation. In its work with interest groups and stakeholders, the ministry promoted education as an agent for change and renewal in society. Such a role means ensuring that all those who are concerned with education actively participate in efforts to improve the quality of life as well as the quality of learning.

The Plan for Education

The ministry's plan for restructuring education, proposed in April 1989, focuses on the following six key areas:

- the Early Years (junior kindergarten and kindergarten), which are designed to provide equality of access to a balanced education program for four- and five-year-old children;
- the Formative Years (Grades 1 to 6), which will give students opportunities to develop basic learning skills, including literacy and numeracy. The restructuring in this area will also focus on standards for assessment through identification of the skills, concepts, and knowledge that most children will attain during these years;
- the Transition Years (Grades 7 to 9), which are designed to give students more time to discover their talents and interests and to facilitate the transition from elementary to secondary school by means of a new core curriculum and the elimination of streaming in Grade 9;
- the Specialization Years (Grade 10 through graduation), which will give students opportunities to explore possible career choices and to develop their full potential;
- Technological Education, which is designed to ensure that students develop the technological skills they will need in our society through the new programs that will be developed;
- Teacher Education, which will ensure that teachers can meet the needs of their students and deliver quality education. This can best be achieved through appropriate preservice education and ongoing professional development.

The Release of Consultation Papers

A key event in 1990-91 was the release of the first consultation papers for three of the key areas – the Formative Years, the Transition Years, and Technological Education.

Research and consultation in the other three areas continued to identify the key issues and develop frameworks for consultation papers.

As part of the consultation process, working papers and response guides were distributed broadly. The process was designed to foster an interactive exchange of ideas on the issues and policy options in order to obtain consensus on the changes and preferred options for the restructuring.

The ministry consulted with all major interest groups – parents, educators, school boards, community workers, labour representatives, and business people – as well as with other government ministries.

Funding for the Restructuring Initiatives in 1990-91

The Early Years

The ministry allocated operating funding of $14.4 million, beginning in September 1990, for full-day kindergarten programs. As well, the ministry announced that $14 million in capital grants would be provided for the construction of spaces for new junior kindergarten programs, beginning in 1991.

All boards will be required to offer half-day kindergarten programs by 1992 and half-day junior kindergarten programs by 1994.

The Formative Years

To complement the restructuring initiative in this area, in the 1990 calendar year, the ministry provided $142.2 million for the reduction of class size in Grades 1 and 2 to an average of twenty pupils per teacher.

The Transition Years

In June 1990, the ministry announced that sixty school boards would share grants of $2.6 million during the 1990-91 school year to support pilot projects that explore innovative learning programs for students in Grades 7 to 9.

Technological Education

Funding of $12 million a year, over a five-year period beginning in September 1990, was allocated to renew technological education equipment for programs in communications, construction, manufacturing, services, and transportation.

Equity Through Greater Access to Education

The ministry's new focus on equity is intended to remove barriers to learning. True equity involves more than just providing everyone with equal opportunities for learning. It means recognizing that access to learning can be blocked in many ways: by gender or race, age, physical disability, geographic isolation, economic background, or even by different ways of learning. In co-operation with local communities and other ministries, the Ministry of Education has been working to bring down the barriers that can prevent learners from taking full advantage of the opportunities for learning.

Deaf Education

In 1990-91, four important measures were announced, which will bring about a more supportive learning environment for deaf and hard-of-hearing students.

A commitment was made to recognize American Sign Language and the *Langue des signes québécois* as optional languages of instruction in programs in Ontario schools within the next four years. A pilot project in the use of American Sign Language as a language of instruction began at the Ernest C. Drury School in Milton in September 1990.

The ministry also announced that it will broaden its funding criteria for programs offered by school boards to deaf students who are eligible to attend the Provincial Schools but who are enrolled in regular schools. Under the new criteria, grants will be made available to assist school boards with the cost of providing interpreters and specialist teachers to teach students for a portion of the school day.

As well, the responsibility for training deaf education teachers will be transferred on July 1, 1991, to York University from the Provincial School at Belleville. In addition to increasing the number of teacher candidates, moving the program to York University will give candidates the added benefit of the university's diverse resources and expertise.

Finally, the ministry announced that two advisory committees on deaf education – one anglophone and one francophone – would be created.

Services for the Learning Disabled

In June 1990, representatives from the Ministries of Education, Colleges and Universities, Community and Social Services, Correctional Services, Health, and Skills Development formed a new working group on learning disabilities.

The group, chaired by a representative from the Office for Disability Issues, was set up to examine how well existing services meet the needs of the approximately 800 000 Ontarians who have learning disabilities.

French-Language Education

In November 1990, several measures to improve French-language education in Ontario were announced.

A five-member advisory group on governance of French-language education was formed to recommend criteria to be used in the establishment of French-language school boards and to propose alternative approaches to governance of French-language education.

In addition, with the passing of Bill 12 in December 1990, changes were made to the Education Act, which will permit the establishment, by regulation, of additional French-language school boards. Prior to the new legislation, new school boards could only be established at the time of regular school board elections. The ammendments will permit the establishment of French-language school boards between elections.

Ministry representatives also met with representatives from Prescott-Russell and Simcoe counties to discuss their pressing concerns about governance of French-language education.

As well, in 1990-91, the ministry continued to provide support for French-language schools through a number of initiatives, including development of learning materials, programs of professional development for teachers, and provision of cultural activities for students.

Distance Education

Contact North

Contact North, which was established in 1987, is a communications network used by Ontario colleges, universities, and secondary schools to reach students in Northern Ontario who would not otherwise have access to a full range of educational opportunities.

The Ministries of Northern Development and Mines, Education, and Colleges and Universities jointly contributed $7.6 million in May 1990 to Contact North for the continuation and expansion of distance education in Northern Ontario.

Independent Learning Centre

The Independent Learning Centre (ILC) provides free home-study programs, in English or French, for Ontario residents who wish to earn an elementary education or high school diploma credits, upgrade basic skills, or study for enjoyment.

Located in Toronto since its inception in 1926, ILC opened a second office in Sudbury in June 1990. Both offices provide bilingual information, counselling, and enrolment services. The Sudbury office is also the new headquarters for the centre's French-Language Section, which is responsible for the development, review, and revision of distance education courses offered in French.

Lifelong Learning

Learning is not limited to a specific time, nor is it restricted to a certain age. It does not always follow a straight path through elementary and secondary schools; it certainly doesn't stop at the start of a job or career. To encourage people to learn throughout their lives, the ministry took steps in 1990-91 to create a more adaptable, flexible education system, one that will support literacy and the development of specific skills and will allow learners to return to mainstream education at different stages of their lives.

Adult Literacy

During International Literacy Year, 1990, the ministry committed $63 million in funding to support ongoing and new initiatives in adult literacy training in Ontario in 1990-91.

Part of the funding was allocated to 183 organizations involved in ongoing community-based literacy training and/or services to support those who provide literacy training. Other funding initiatives included:

- creation of a special International Literacy Year fund to assist various start-up projects undertaking needs assessment and pilot community literacy programs and provide funding for materials, training, public awareness, and implementation of a computerized program network;
- provision of funding for projects designed to increase the literacy and basic skills of people who receive social assistance;
- provision of funding for projects designed to train practitioners and develop literacy resources and learning materials. Such projects include Alpha Ontario, the new literacy and language training/resource centre operated by the Metro Toronto Reference Library, the development of a Native literacy practitioner training course, and the expansion of a centre in Sudbury that develops French learning materials;
- special distribution of literacy resource materials in celebration of World Literacy Day on September 8, 1990;
- provision of $1.27 million in funding for twenty-seven workplace literacy pilot projects throughout Ontario, which supplement ongoing literacy programs offered by labour organizations and employers;
- sponsorship, in partnership with the Ministry of Correctional Services, of five literacy workshops across Ontario. These workshops are designed to explore ways to increase the participation in literacy programs of people held in correctional institutions or on probation or parole.

Independent Learning Centre

Fifty-four Independent Learning Centre (ILC) students received awards of merit for excellence in studies pursued during the 1990-91 school year.

For additional information on ILC, see the subsection "Independent Learning Centre" on page 9.

Education for the Whole Person

To maximize the learner's potential, an integrated approach is required, one that meets the needs of the whole person. Children who come to school hungry, young people who are troubled and neglected, and adults with economic or family problems all face barriers to learning. In education, the students' personal concerns can no longer be separated from their ability to learn well. In 1990-91, the ministry worked closely with school boards, as well as with other ministries and local communities, to better integrate social services with education programs.

Drug Education

In July 1990, the ministry released a publication entitled *Drug Education Policy Framework*, designed to guide school boards in developing and implementing drug education policies.

The policy framework supports the principle that effective drug education must reach beyond the classroom and involve the wider community. It outlines the following five components of a drug education policy: prevention of drug use through education; intervention and counselling; procedures for dealing with drug-related incidents; development of partnerships with students, parents, and the community; and approaches to policy implementation.

To equip teachers with the special skills and knowledge needed for effective drug education, the ministry provided $5.2 million to school boards over the 1989-90 and 1990-91 school years for teacher training programs about drug education.

The "Helping Children Adjust" Project

In January 1991, the ministry announced that $4 million in funding will be provided for a six-year project that will help elementary school students who have social adjustment problems. The ministry also announced that nine Ontario school boards will take part in the project and that negotiations are underway to obtain the participation of two more boards.

The project is a joint venture of the Ministries of Education, Health, and Community and Social Services, in collaboration with McMaster University. The project came about as a result of the findings of the 1983 Ontario Child Health Study, conducted by the Ministry of Community and Social Services, which identified adjustment difficulties as the foremost health problem faced by children.

Children with adjustment problems experience poor social relationships and do not perform well at school. These problems tend to escalate as the children grow older.

By co-ordinating their efforts and consulting with local communities, the three ministries hope to be able to identify and help children with problems.

The project will involve such areas as training in social skills, behaviour management, academic tutoring, and education for parents, and will focus on children in kindergarten through Grade 3.

The "Better Beginnings, Better Futures" Project

The names of the nine communities that will participate in the "Better Beginnings, Better Futures" project were announced in January 1991. Soon after the announcement, two more communities decided to participate.

A joint effort of the Ministries of Community and Social Services, Education, and Health and Indian and Northern Affairs Canada, the project is an ambitious twenty-five-year study of more than 4000 children and their parents. It is designed to determine how best to prevent problems in children before they occur.

The eleven communities selected span the province and were chosen by a panel of educators, nurses, and social service directors. In total, $27 million has been earmarked for the first five years of the project.

Education About Religion

A new policy permitting public schools to offer programs of education about religion went into effect on January 1, 1991.

Under the new policy, school boards may provide programs about religion in Grades 1 to 8 during the school day for up to sixty minutes per week. The programs about religion should reflect Ontario's multifaith society and must not be indoctrinational. The ministry is developing a resource document to assist boards in providing such programs.

Credibility Through Accountability

In a process as complex as education, accountability is a challenge that requires not only evaluation of student achievement and of the programs offered in Ontario schools, but also an examination of the learning process itself. To be effective, such evaluation requires a realistic assessment of the achievement of the whole person; it also demands information on curriculum and demographics, as well as broad consultation with all groups that have an interest in education. In 1990-91, the ministry took measures to demonstrate its accountability to all its clients – parents, students, taxpayers, teachers, school boards, and trustees. Increased credibility is best attained through such accountability.

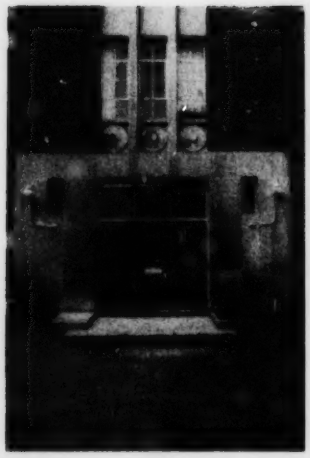

Review and Assessment of Education Results

Provincial Reviews

Provincial Reviews of Grade 6 reading and mathematics, released in December 1990, showed that Ontario's elementary students are learning the basics. More than 7000 Grade 6 students took part in the Provincial Reviews, which were based on Ontario curriculum guidelines.

The reviews found that the students perform at a strong level in reading and at a satisfactory level in the majority of the mathematics topics. Improvement is needed in the following areas of mathematics: the measurement of area, volume, and mass; the motion of geometric figures; and the solving of non-routine mathematical problems.

Visual Arts Examination Review

In January 1991, the ministry released the results of a provincial study of the examinations used for the visual arts Ontario Academic Course.

Of the schools surveyed, 72 per cent had designed exams that satisfied provincial criteria to a high degree, while an additional 16 per cent had exams that satisfied the criteria to a moderate degree.

International Assessment of Educational Progress

In March 1991, Ontario took part in the second International Assessment of Educational Progress.

This study used a thorough analysis of curriculum to review the science and math achievement of 9- and 13-year-old students in nine Canadian provinces and twenty countries. The results of the study are expected in February 1992.

School Achievement Indicators Program

Ontario decided to be only an observer in the national Student Achievement Indicators Program in February 1991.

The decision was made because the testing planned under the program would not be curriculum-based, and therefore, would not take into account what a student has been taught.

The Ontario Government concluded that the national testing program would not provide the kind of information needed to improve the province's education system.

Assessment of the Employment Equity Program

Another important priority of the ministry is the promotion of women by school boards to positions of responsibility.

To measure progress in this area, the minister annually tables an employment equity report in the Legislature; the 1989 report was tabled in November 1990.

Based on employment statistics collected from school boards in 1988, the report showed that there had been a substantial increase in the number of women employed by school boards who are qualified for the senior positions of vice-principal, principal, supervisory officer, and director of education. However, women continue to be underrepresented in these positions. According to the report, as of September 1988, of the more than 7000 people employed as principals and vice-principals, only 22 per cent were women.

Funding for Education

Funding allocated to education by the ministry has more than doubled over the last ten years. Yet despite this increase, the provincial rate of support has actually declined due to a rapid rise in education expenditures. This rise has unfortunately placed a larger financial burden on local ratepayers.

Annual Funding

Funding for education in Ontario is shared between the provincial government and local school boards. Each school board's share is raised from property taxes paid by local ratepayers. In the 1990 calendar year, Ontario's total spending on elementary and secondary education was over $12 billion.

The Ministry of Education contributed a total of $5.338 billion to elementary and secondary school education in Ontario in 1990. This funding included operating and capital grants to school boards, the employer's share of the Teachers' Pension Fund, and funding for a category known as "education programs, other".

General Legislative Grants

Operating grants of $4.444 billion made up the largest component of the 1990 General Legislative Grants.

In May 1990, the ministry allocated $300 million in capital grants for Ontario elementary and secondary schools. This amount included $15.7 million for child care facilities in all new and replacement schools. Combined with local contributions, the funding was to generate projects valued at $544.7 million.

The capital grants will provide funding for 308 projects across Ontario in the three fiscal years 1991-92 through 1993-94. These projects will help to meet the demand for increased classroom space by creating 48 300 new student places.

The sum allocated for child care facilities will create 1400 child care spaces. Approved capital costs of child care centres in new schools are paid at 100 per cent by the province.

Special Funding

Youth Employment

In December 1990, the ministry pledged a $6.85 million increase in funding to Ontario's youth employment programs, which help young people to find and keep jobs.

Most of the money was directed to the FUTURES program, which provides hard-to-employ young people with basic skills training, education upgrading, and work experience.

The remainder of the money was awarded to Youth Employment Counselling Centres for their counselling and placement services.

Antirecession Program

In March 1991, the ministry announced that Ontario school boards will receive capital grants totalling $91 million for 649 anti-recession projects designed to create jobs and improve school facilities. On the average, the grants represent 75 per cent of the cost of the projects.

The grants, which are in addition to the province's regular capital funding to school boards, form part of the Ontario Government's $700 million antirecession program, which was announced in December 1990.

The projects are worth more than $124 million and will generate almost 64 000 person-weeks of employment. They include renovations, upgrading designed to improve the physical environment and ensure increased health and safety, maintenance repairs, and improvements to buildings to make them more accessible to people with disabilities.

One key beneficiary of the grants was the Ontario Student Leadership Centre, near Orillia, which received $1 million. The money is to be used for a new administration building and dining facility for the forty-three-year-old centre. About 1400 students a year participate in the centre's leadership programs.

Appendix A
1990 General Legislative Grants

The figures in this appendix are taken from the 1990 financial statements submitted by the boards.

Description of Grant	*Amount Paid ($)*
Basic Per Pupil Grant	
Recognized Ordinary Expenditure The Grant for Recognized Ordinary Expenditure, generally known as the Basic Per Pupil Grant, is an equalization payment made by the province to a school board. The amount paid to each board depends on the board's property tax base and the number of students enrolled in the board's schools.	3 105 396 255
Total:	**3 105 396 255**
Board-Specific Grants The board-specific grants, which are outlined below, help school boards to provide good education programs and services by compensating them for difficult or unusual geographic, social, economic, or demographic conditions.	
Goods and Services This grant helps school boards that are far from major urban centres or whose schools are far from each other to meet the higher costs of purchasing goods and services.	41 498 145
Small Schools This grant assists school boards with the additional costs incurred in operating small schools. Small elementary schools are defined as having 200 or fewer students and as being located eight or more kilometres from another school that provides instruction in the same language. Small secondary schools are defined as having 600 or fewer students and as being located 32 or more kilometres from another school that provides instruction in the same language.	25 768 365

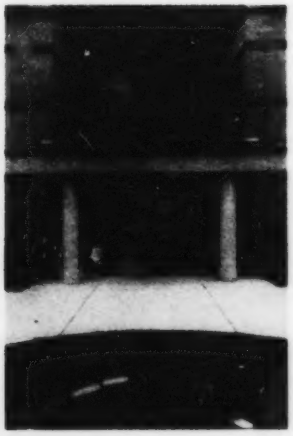

Description of Grant	*Amount Paid ($)*
Small Boards This grant compensates small school boards with low student enrolment for their additional administrative costs. Small boards are defined as boards with an elementary or secondary enrolment of 5000 students or less.	20 355 572
Compensatory Education This grant helps school boards that have large numbers of students who are economically or socially disadvantaged and require special programs and services.	80 338 286
Small Sections All school boards that have an English- or French-language section of fewer than 500 students receive this grant.	2 052 544
French As a First Language This grant compensates school boards for the higher costs of providing education for francophone students. Such costs include higher administrative expenses and the purchase of French learning materials.	29 535 199
Total:	**199 548 111**
Program-Specific Grants The grants outlined below provide funds for the operation of specific programs and the purchase of learning materials and equipment, as well as for the payment of a variety of additional costs incurred by school boards.	
French As a Second Language This grant provides funds for the additional cost of core, extended, and immersion French programs.	130 242 408
Native As a Second Language This grant assists school boards that wish to provide Native-as-a-second-language courses in addition to, or as a substitute for, French-as-a-second-language courses.	725 204

Description of Grant	*Amount Paid ($)*
Additional-Language Instruction This grant is given to school boards that offer programs, usually called "English/French As a Second Language", that provide language instruction during the school day for students whose first language is neither English nor French.	76 485 416
Mixed-Language Secondary Schools This grant encourages school boards to provide a wider range of courses and services in the minority language (either English or French) of a mixed-language school.	1 317 655
Reduction of Class Size in Grades 1 and 2 Through this grant, the province provides financial assistance for school boards for the reduction of class size in Grades 1 and 2 to an average of twenty students per teacher.	132 605 150
Textbooks This grant provides funds for the purchase of textbooks. Each school board must also contribute funds for textbooks.	12 473 929
Learning Materials This grant provides funds for the purchase of learning materials for the Primary and Junior Divisions.	19 284 164
Intermediate Science This grant helps school boards to provide science programs in the Intermediate Division.	5 124 047
Recognized Extraordinary Expenditure This grant assists school boards with extraordinary costs, such as the purchase of computer hardware, payment of debt charges, capital expenditures exclusive of expenditures on direct capital projects, and the provision of student transportation.	495 587 238
Technological Education This grant compensates school boards for the additional cost per student incurred in providing technical and vocational programs.	2 286 640

Description of Grant	*Amount Paid ($)*
Programs in Lieu of Provincial Services for the Blind and Deaf This funding is provided for school boards that offer approved programs for students who are blind, deaf, or blind and deaf and who might otherwise have to attend a Provincial School for the Blind and Deaf.	15 605 558
Education Programs in Government-approved Care Facilities This grant is provided for school boards that offer approved educational programs for school-age students who cannot attend local schools because they have been placed in a care, treatment, or correctional facility.	55 059 548
Continuing Education This funding supports continuing education, including both non-credit adult basic education courses such as English/French as a second language, literacy, and numeracy, and credit courses such as summer school courses for secondary school students and driver education.	88 492 885
Heritage Language This grant is provided for school boards that offer approved heritage language classes.	13 444 888
Assistance for Cost of Education Through this grant the province reimburses school boards for the cost of educating students who do not reside in a school jurisdiction or students who reside in institutions and group homes or who are wards of the Children's Aid Society.	54 612 028
Assistance for Open-Access Fees Since secondary school students have the right to attend either the public or the separate school system, students may attend a different school board from the one to which their parents' taxes are paid. In such cases, the board supplying the education charges a tuition fee to the board receiving the taxes. If the costs of the board providing the education are higher than the costs of the board receiving the taxes, the province pays the difference through this grant.	51 153 590

Description of Grant	*Amount Paid ($)*
En-Bloc Transfer When a public school board has transferred one or more secondary schools and education programs to a Roman Catholic school board, the public school board receives this grant for up to five years to offset any remaining overhead costs.	2 747 412
Secondary School Reorganization This grant is paid to any school board that has reorganized a French-English, mixed-language secondary school into two separate schools – one French, the other English.	88 358
Change in Tax Revenue If a community has lost assessment because of the closure or removal of industry, the school board receives an additional grant to partially offset the reduction in tax revenue. If new development in a community results in an increase in the assessment base and greater revenue to the school board, the increased revenue is partially offset by a reduction in the grant payable to the board.	(61 262 835)*
Assistance in Respect of Debentures This grant offsets the cost of debentures on secondary school buildings that are being used jointly by a public school board and a separate school board. It also assists boards that acquired a significant debenture debt before April 1980.	838 984
Special Compensation for Pooling This grant compensates public school boards for any net loss in revenue resulting from pooling.	1 463 554
Full-Day Kindergarten This grant compensates school boards for the cost of providing a full-day kindergarten program.	1 549 212

*This figure indicates a reduction in the 1990 General Legislative Grants by the amount shown.

Description of Grant	*Amount Paid ($)*
Isolate Boards Isolate boards are very small school boards, usually located in remote areas of Ontario. Such boards receive this grant because, generally, their costs per student are very high and their tax base is very low.	28 472 583
Boards on Tax-Exempt Land This grant pays school boards for part of the cost of operating schools situated on tax-exempt land. Such schools include schools on armed forces bases and in sanatoriums, hospitals, crippled children's treatment centres, and centres for the treatment of cerebral palsy.	10 157 488
Total:	**1 138 555 104**
Capital Grants	
Direct Capital Grants These grants assist school boards in financing capital projects such as building new schools and additions to existing schools, purchasing land for new schools, and replacing and renovating existing schools and portables.	259 040 621
Total:	**259 040 621**
Total General Legislative Grants:	**4 702 540 091**

Appendix B
Ministry Programs and Services

Description of Program or Service	*Amount Allocated ($)*

Assistance for Young People

Youth Employment Counselling Centres — 6 950 000

Youth Employment Counselling Centres are community-based organizations that provide a full range of employment counselling and placement services for disadvantaged young people aged fifteen to twenty-four. There are seventy Youth Employment Counselling Centres across Ontario. They provide services such as career and employment counselling, pre-employment training, and work placement assistance, including referral and follow-up.

The seventy Youth Employment Counselling Centres served 26 406 clients in 1990-91.

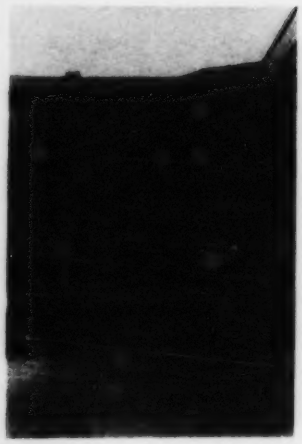

Summer Experience in the Trades — 500 000

This program, which is sponsored jointly by the Ministries of Education and Skills Development, is designed to increase young people's knowledge of and participation in skilled occupations. Through the program, employers who currently train registered apprentices are eligible to receive a grant of $1000 if they hire a high school student for a summer position that familiarizes the student with a trade. During the 1990-91 fiscal year, 433 young people participated in the program.

FUTURES — 95 100 000

The FUTURES program helps unemployed and out-of-school young people, aged sixteen to twenty-four or aged sixteen to twenty-nine if disabled, to find and keep permanent employment. Participants are offered counselling, education and skills upgrading, and work placement. In 1990-91, 28 813 young people participated in the program.

Description of Program or Service	*Amount Allocated ($)*

Distance Education

Independent Learning Centre — 15 528 288

The Independent Learning Centre (ILC) provides a free distance education program, in English and French, for Ontario residents who wish to complete their elementary education, earn credits towards the Ontario Secondary School Diploma, upgrade their basic skills, or study for enjoyment. ILC had a total of 85 632 course enrolments in 1990-91.

Literacy Programs*

Ontario Basic Skills — 25 950 000

This program provides adults with basic skills training, as well as courses in literacy, numeracy, science, computers, and preparation for work and pre-trades training for women. The courses are intended to help participants find employment and/or take part in further training. In 1990-91, 14 500 adults participated in the program.

Ontario Basic Skills in the Workplace — 4 600 403

This program provides funding to labour groups and employers that offer courses in literacy and French or English as a second language in the workplace. Approximately 4000 persons participated in the program in 1990-91.

Ontario Community Literacy — 8 200 002

Ontario Community Literacy provides grants for non-profit community organizations that operate literacy programs, as well as for umbrella groups that operate hotlines for potential learners and other services for literacy groups. In 1990-91, 11 628 persons participated in the program.

*The total of the amounts received by the Ontario Basic Skills in the Workplace, Ontario Community Literacy, and Literacy Field Development and Support programs includes a one-time grant of $2 037 266 for International Literacy Year 1990. The amounts received by the Ontario Basic Skills and Ontario Community Literacy programs included $3 500 000 in funding designed to encourage larger numbers of recipients of social assistance to participate in literacy training.

Description of Program or Service	*Amount Allocated ($)*
Literacy Field Development and Support This program provides grants for groups that offer a variety of services, including a resource centre; a clearing house, which distributes materials to community literacy organizations; computer networks; membership in special-interest groups; regional desk-top publishing units; and courses for literacy practitioners. Twenty-seven projects received funding in 1990-91.	1 186 479
Labour Adjustment Grant Program This program provides upgrading for workers who have been laid off and who need to improve their communication skills as well as their reading, writing, basic numeracy, science, and computer skills.	388 000
Special Project Fund This fund was designed to assist non-profit community groups and colleges of applied arts and technology in developing short-term, innovative training programs for learners who belong to an employment equity group and who have not had access to training in the past. Although the program was discontinued in January 1990, funding commitments, which had been made in previous years, continued to be paid out during the 1990-91 fiscal year.	319 540

Appendix C
Ministry Publications

A partial list of the publications issued by the Ministry of Education during the 1990-91 fiscal year is given below.

Guidelines

- *Fashion Arts, Senior Division, 1990* (English and French)

  This guideline supersedes *Fashion Arts, RP-54, 1967.* It outlines the ministry's expectations for two Senior Division courses.

- *International Languages, Intermediate and Senior Divisions, Part A: Policy and Program Considerations, 1990* (English and French)

  This policy document provides guidance for the organization of secondary school credit courses in international languages, that is, modern languages other than Canada's national languages – English and French – and Native languages.

- *Music, Intermediate and Senior Divisions, 1990* (English and French)

  Superseding *Music, Intermediate Division, 1972* and *Music, Senior Division, 1977,* this guideline outlines the policy for music programs as well as the content of a wide range of music courses for Grades 7 to 12 and the Ontario Academic Course.

Support Documents

- *Co-operative Education: A Resource Guide* (English and French)

  This resource document offers suggestions on the practical aspects of providing co-operative education programs and should be used in conjunction with the ministry's policy document *Co-operative Education: Policies and Procedures for Ontario Secondary Schools, 1989.*

- *English As a Second Language: Developing Non-credit Courses for Adults* (English)

  This resource document will assist school boards in developing and implementing English-as-a-second-language non-credit courses for adults.

- *Local Government* (English and French)

  This resource document is intended for teachers planning studies that will enable their students to understand local government and see its relevance in their lives. The activities outlined in the document are particularly relevant to courses based on the ministry's curriculum guidelines *Geography, Intermediate and Senior Divisions, 1988* and *History and Contemporary Studies, Intermediate and Senior Divisions, 1986.*

- *Planning for Independence: A Support Document for Teachers of Students With Intellectual Disabilities* (English and French)

  This document replaces *Children With Moderate and Severe Intellectual Handicaps, 1981.* It has been designed to help educators to develop individual programs for students with moderate and severe intellectual disabilities and to facilitate for these students the process of integration into the school and the community.

- *Viewing Art, Resource Guide* (English and French)

  This support document presents practical suggestions for the implementation of the art history and design components of the ministry's curriculum guideline *Visual Arts, Intermediate and Senior Divisions, 1986.*

Other Publications

- *The Arts in Ontario Schools: Information Paper* (English and French)

  This information paper reports on recent initiatives undertaken by school boards and various government agencies to further the development of arts education in Ontario.

- *Circular 14: Textbooks, 1991* (bilingual)

  This annual publication provides a list of texts approved by the Minister of Education for use in Ontario schools.

- *Circular 14A, 1990* and *Circular 14B, 1990* (bilingual)

  These annual supplements to *Circular 14: Textbooks* list additional approved texts and changes to existing ones.

- *Drug Education Policy Framework* (bilingual)

  This policy framework is designed to help school boards to develop and implement drug education policies by September 1991.

- *Independent Learning Centre: Student Guide, 1990-91* (English and French)

  This booklet provides information on the services offered by the Independent Learning Centre.

- *Key Statistics: Elementary and Secondary Education in Ontario, 1988-89* (English and French)

  This publication replaces *Education Statistics: Ontario.* It contains information about students and teachers in publicly-funded elementary and secondary schools in Ontario, an outline of the financing of education, and descriptions of selected program areas and initiatives. A section on private schools and a compilation of statistical tables are also included.

- *Mathematics, Grade 6: A Report Card for Ontario* (English and French)

  This publication contains information on the results of the Provincial Review of mathematics that was conducted in selected Ontario Grade 6 classes during the spring of 1988.

- *Ontario Student Record (OSR): What You Should Know* (bilingual)

  This pamphlet provides general information about the Ontario Student Record, which is the ongoing, confidential record of a student's educational progress through Ontario schools.

- *Reading, Grade 6: A Report Card for Ontario* (English and French)

  This publication contains information on the results of the Provincial Review of reading that was conducted in selected Ontario Grade 6 classes during the spring of 1988.

- *What You Should Know About Performance-enhancing Drugs* (English and French)

  This information sheet, which is aimed at students, contains facts and fallacies about performance-enhancing drugs.

Appendix D
Education Legislation Passed in 1990-91

Statutes

- Education Amendment Act (Miscellaneous), 1990 (Bill 12). This amendment to the Education Act enables the Lieutenant Governor-in-Council to make regulations regarding the establishment of French-language school boards and the election of trustees. Under such regulations the number of French- and English-language trustees on a board that operates schools in both French and English would be based on the number of students enrolled in the French- and English-language schools, and the time for filling trustee vacancies would be extended to sixty days.
- Ottawa-Carleton French-Language School Board Amendment Act, 1990 (Bill 13). This act, which amended the Ottawa-Carleton French-Language School Board Act, 1988, extends to sixty days the time in which a trustee vacancy must be filled.

Regulations

1. Regulations Made Under the Education Act

- 305/90 Regulation to Amend Ontario Regulation 162/88, Apportionment 1988 Requisitions (made June 1, 1990, filed June 7, 1990). This regulation amends the regulation that describes the manner of apportioning a school board's requisitions for 1988 among the municipalities within the board's area of jurisdiction. The amendment takes into account the reassessment that was carried out in the Regional Municipality of Waterloo.
- 306/90 Regulation to Amend Ontario Regulation 116/86, General Legislative Grants, 1986 (made May 8, 1990, filed June 7, 1990). Under the regulation funding may be provided for Grade 12 students in Roman Catholic separate school boards in the second year after extension.
- 307/90 Regulation to Amend Ontario Regulation 98/87, General Legislative Grants, 1987 (made May 9, 1990, filed June 7, 1990). This regulation outlines the final weighting factors for purposes of the 1987 General Legislative Grants.
- 308/90 Regulation to Amend Ontario Regulation 160/88, General Legislative Grants, 1988 (made May 8, 1990, filed June 7, 1990). This regulation lists the equalization factors for purposes of the 1988 General Legislative Grants.
- 313/90 Regulation to Amend Ontario Regulation 719/89, District Combined Separate School Zones (made June 14, 1990, filed June 14, 1990). This regulation amended the territorial jurisdictions of district combined separate school boards.
- 314/90 Regulation to Amend Ontario Regulation 720/89, Designation of School Divisions (made June 14, 1990, filed June 14, 1990). This regulation amended the territorial jurisdictions of divisional boards in the territorial districts.

- 653/90 Regulation to Amend Ontario Regulation 724/89, Assessment and Tax Adjustments (made December 13, 1990, filed December 14, 1990). This regulation amended the regulation that established the proportions of the assessment of publicly-traded corporations and telephone and telegraph revenues to which each coterminous board was entitled in each municipality in Ontario in 1990.
- 677/90 Regulation to Amend Regulation 262, Operation of Schools – General (made December 7, 1990, filed December 21, 1990). The amended regulation outlines the kinds of optional programs of education about religion that can be provided in public schools. Under this regulation public schools are prohibited from offering religious exercises or religious instruction that includes indoctrination in a particular religion or religious belief.
- 7/91 Calculation of Enrolment in Part XI-A of the Act (made January 17, 1991, filed January 18, 1991). The manner of establishing enrolment for purposes of calculating the proportion of trustees that will represent each electoral group in a board is determined under this regulation.
- 34/91 Regulation to Amend Regulation 269, Ontario Teacher's Qualifications (made January 31, 1991, filed February 7, 1991). This regulation changes the way in which teachers' qualifications may be obtained. The requirements for obtaining a Letter of Permission to hire an unqualified person to teach have also been changed under this regulation.
- 47/91 Regulation to Amend Ontario Regulation 384/88, Trustee Distribution (made February 14, 1991, filed February 15, 1991). Under this regulation changes have been made to the determination and distribution of trustees for purposes of school board elections.
- 68/91 Assessment and Tax Adjustments, 1991 (made February 28, 1991, filed March 1, 1991). This regulation specifies the proportions of the assessment of publicly-traded corporations and telephone and telegraph revenues to which each coterminous board is entitled in each municipality in Ontario in 1991.
- 86/91 General Legislative Grants, 1991 (made February 25, 1991, filed March 8, 1991). The apportionment and distribution of funds appropriated or raised by the Legislature for educational purposes for 1991 are established under this regulation.
- 87/91 Apportionment 1991 Requisitions (made March 8, 1991, filed March 8, 1991). The manner of apportioning a school board's requisitions for 1991 among the municipalities within the board's area of jurisdiction is determined under this regulation.
- 88/91 Calculation of Fees for Pupils, 1991 (made February 21, 1991, filed March 8, 1991). This regulation specifies the tuition fees that boards may charge in 1991.

- 89/91 Calculation of Average Daily Enrolment (made February 21, 1991, filed March 8, 1991). The calculation of average daily enrolment for purposes of the General Legislative Grants (GLG) is outlined in this regulation.
- 90/91 Payment Transfer Between Coterminous Boards, 1991 (made March 8, 1991, filed March 8, 1991). This regulation outlines the calculation and timing of payments to be made in 1991 by Roman Catholic school boards to public boards in respect of Roman Catholic secondary students who are attending and who wish to continue to attend public schools despite the decision of the separate school board to provide secondary education.
- 140/91 Regulation to Amend Ontario Regulation 155/89, General Legislative Grants, 1989 (made March 13, 1991, filed March 28, 1991). Under this regulation estimated figures are adjusted to the actual figures that are subsequently reported.

2. Regulations Made Under the Ottawa-Carleton French-Language School Board Act, 1988

- 67/91 Proportions of Assessment, 1991 (made February 28, 1991, filed March 1, 1991). This regulation specifies the proportions of the assessment of publicly-traded corporations to which each board and sector in the Regional Municipality of Ottawa-Carleton is entitled in 1991.

3. Regulations Made Under the Municipal and School Board Payments Adjustment Act, 1989

- 424/90 General (made July 27, 1990, filed July 31, 1990). This regulation describes the defence property to which the act applies and specifies the portion of the payments in lieu received by municipalities that are to be transferred to school boards. "Defence property" is that portion of a Canadian armed forces base on which the families of the base personnel live.

4. Regulations Made Under Part 3 of the Development Charges Act, 1989

- 242/90 Regulation to Amend Ontario Regulation 722/89, Education Development Charges (made May 7, 1990, filed May 8, 1990). Under this regulation vendors of new homes are entitled to exemptions from education development charges if the homes were sold before they were built and before the imposition of an education development charge.

Rapport du ministre de l'Education

1990-1991

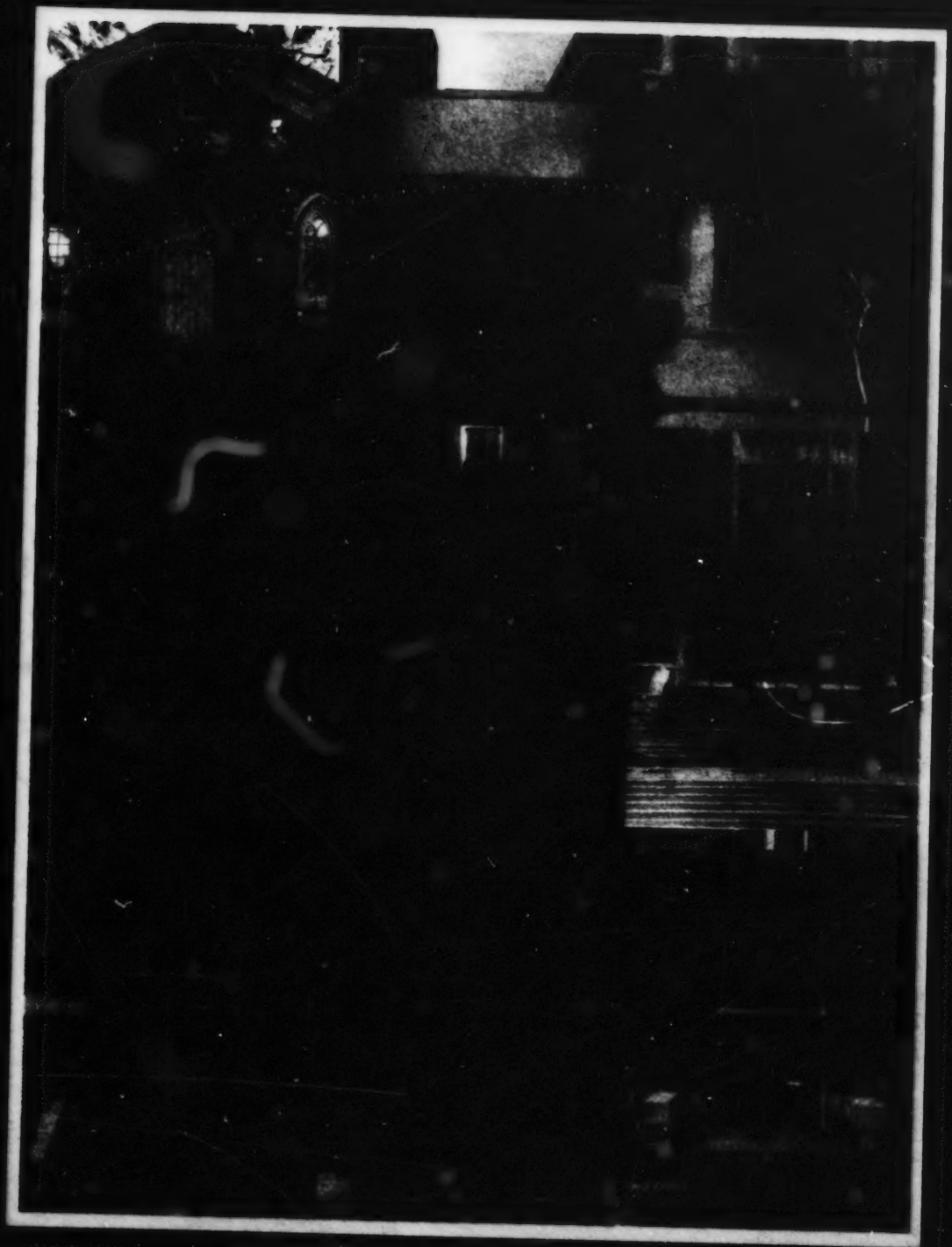

Monsieur le Lieutenant-colonel
Henry N. R. Jackman
O. St-J., B.A., LL.B., LL.D.
Lieutenant-gouverneur de l'Ontario

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Éducation pour l'exercice 1990-1991.

L'élection du 6 septembre 1990 a amené des changements en éducation et de nouveaux défis se sont posés. Le ministère a accordé une plus grande importance à la consultation ainsi qu'à l'éducation de la personne tout entière.

Ainsi, au cours de 1990-1991, le ministère a procédé à des consultations en vue de la restructuration de l'éducation, depuis la maternelle jusqu'au diplôme d'études secondaires. Annoncées en avril 1989, les initiatives de restructuration visent à améliorer la qualité de l'enseignement élémentaire et secondaire. Le gouvernement consacrera à cet effet 354 millions de dollars sur une période de cinq ans.

Le ministère a par ailleurs réalisé des projets importants : soutien à l'Année internationale de l'alphabétisation, octroi de subventions d'immobilisations aux conseils scolaires dans le cadre du programme antirécession du gouvernement de l'Ontario et publication des résultats des enquêtes provinciales dans le domaine des mathématiques et de la lecture en 6e année.

Deux initiatives clés ont également été prises, l'une pour l'éducation des élèves sourds, l'autre en ce qui concerne les problèmes d'adaptation sociale chez les jeunes enfants.

Ainsi, en novembre 1990, quatre mesures visant à améliorer l'éducation des élèves sourds ont été annoncées : la reconnaissance du langage gestuel en tant que langue facultative d'enseignement; l'affectation de fonds pour des interprètes et des enseignants et enseignantes spécialisés; des changements au programme de formation du personnel enseignant; et la création de comités consultatifs sur l'éducation des élèves sourds.

Par ailleurs, en janvier 1991, les ministères de l'Éducation, de la Santé et des Services sociaux et communautaires ont annoncé le financement d'un programme pilote visant à combattre les problèmes d'adaptation sociale chez les jeunes enfants.

Le ministère s'est engagé à mettre en œuvre, à l'issue de vastes consultations, des politiques et des programmes d'éducation visant à promouvoir l'équité, l'apprentissage pendant toute la vie et une approche intégrée de tous les besoins des apprenants et apprenantes. Ainsi, le ministère aidera l'Ontario à réaliser son potentiel économique et aidera chaque membre de sa population à réaliser son potentiel propre.

Veuillez agréer, Monsieur le Lieutenant-gouverneur, l'expression de mon profond respect.

Le ministre,

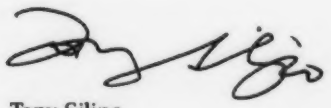

Tony Silipo

Monsieur Tony Silipo
Ministre de l'Éducation

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Éducation pour l'exercice commençant le 1er avril 1990 et se terminant le 31 mars 1991.

Au cours de cette période, le ministère a entrepris de nombreux programmes et activités pour répondre aux divers besoins en éducation d'une population en constante évolution. Ce rapport présente les grandes lignes de ces programmes et activités.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma respectueuse considération.

Le sous-ministre,

Robert L. Mitton

Table des matières

La restructuration de l'éducation pour l'avenir 6
Le plan du ministère de l'Éducation 6
La publication des documents de consultation 6
Le financement des initiatives de restructuration en 1990-1991 7

L'équité grâce à un meilleur accès à l'éducation 8
L'éducation des élèves sourds 8
Les services pour les personnes en difficulté d'apprentissage 8
L'éducation en langue française 9
L'éducation à distance 9

L'apprentissage toute la vie durant 10
L'alphabétisation des adultes 10
Le Centre d'études indépendantes 11

L'éducation de la personne tout entière 12
L'éducation antidrogue 12
Le projet «Aider les enfants à s'adapter» 12
Le projet «Partir d'un bon pas pour un avenir meilleur» 13
L'enseignement religieux 13

La crédibilité par la responsabilité 14
Enquêtes et évaluation des résultats de l'éducation 14
Évaluation du Programme d'équité d'emploi 15

Le financement de l'éducation 16
Le financement annuel 16
Les subventions spéciales 16

Annexe A. Subventions générales de 1990 18
Subvention de base par élève 18
Subventions au titre de circonstances particulières 18
Subventions au titre de programmes particuliers 19
Subventions d'immobilisations 23

Annexe B. Programmes et services du ministère 24
Aide aux jeunes 24
Éducation à distance 25
Programmes d'alphabétisation 25

Annexe C. Publications du ministère 27
Programmes-cadres 27
Documents d'appui 27
Autres publications 28

Annexe D. Mesures législatives adoptées en 1990-1991 30
Lois 30
Règlements 30

La restructuration de l'éducation pour l'avenir

Le plan quinquennal du ministère visant à restructurer le programme scolaire et à réorienter l'éducation – depuis la maternelle jusqu'au diplôme d'études secondaires – permettra à toutes et tous les élèves de reconnaître leurs talents et de développer entièrement leur potentiel. Au cours de l'exercice 1990-1991, soit la deuxième année du plan, le ministère a mené de vastes consultations. Au cours de ses travaux avec les groupes d'intérêt et les intervenants, le ministère a fait la promotion de l'éducation en tant qu'instrument de changement et de renouvellement de la société. En fait, il importe que tous ceux et celles qui sont concernés par l'éducation participent activement aux efforts visant à améliorer autant la qualité de vie que la qualité de l'éducation.

Le plan du ministère de l'Éducation

Annoncé en avril 1989, le plan du ministère visant à restructurer l'éducation concerne les six domaines clés suivants :

- *Les années préparatoires (la maternelle et le jardin d'enfants).* Les initiatives viseront à favoriser, pour les enfants de quatre et cinq ans, l'égalité d'accès à un programme d'éducation équilibré.
- *Les années de formation (de la 1e à la 6e année).* Les initiatives permettront aux élèves de développer leurs aptitudes d'apprentissage de base, y compris la capacité de lire et de compter. La restructuration dans ce domaine portera également sur les normes d'évaluation en déterminant les habiletés, les concepts et les connaissances que la plupart des enfants acquerront au cours de ces années.
- *Les années de transition (de la 7e à la 9e année).* Les initiatives seront destinées à donner aux élèves plus de temps pour découvrir leurs talents et leurs intérêts, et viseront à faciliter la transition de l'école élémentaire à l'école secondaire grâce à l'adoption d'un nouveau programme de base et à l'élimination de la répartition par niveaux de difficulté en 9e année.
- *Les années de spécialisation (de la 10e année jusqu'à l'obtention du diplôme).* Les initiatives viseront à donner aux élèves plus de temps pour explorer les choix de carrière et leur permettront de réaliser entièrement leur potentiel.
- *L'éducation technologique.* Les initiatives seront conçues pour permettre aux élèves, grâce à de nouveaux programmes, d'acquérir les compétences technologiques qui sont indispensables dans le monde actuel.
- *La formation du personnel enseignant.* Il s'agit de permettre au personnel enseignant de répondre aux besoins des élèves et de dispenser une éducation de qualité. Le meilleur moyen de réaliser cet objectif, c'est d'offrir des programmes de formation initiale appropriés et de perfectionnement professionnel continu.

La publication des documents de consultation

En 1990-1991, le ministère a publié les premiers documents de consultation pour trois des domaines clés, soit les années de formation, les années de transition et l'éducation technologique.

En ce qui concerne les trois autres domaines, les recherches et les consultations ont visé à déterminer les questions clés et à élaborer les bases des documents de consultation.

Dans le cadre du processus de consultation, les documents de travail et les guides de réponse ont été distribués à grande échelle afin de favoriser un véritable échange d'idées sur les questions et les options politiques. On entend ainsi parvenir à un consensus sur les changements proposés et les meilleures options concernant la restructuration.

Le ministère a consulté non seulement d'autres ministères, mais aussi tous les principaux groupes concernés – les parents, les éducateurs et éducatrices, les conseils scolaires, les travailleurs et travailleuses communautaires, les représentantes et représentants syndicaux et les gens d'affaires.

Le financement des initiatives de restructuration en 1990-1991

Les années préparatoires

Le ministère a alloué 14,4 millions de dollars en subventions de fonctionnement pour les programmes de jardin d'enfants durant toute la journée. Ce programme de financement est en vigueur depuis septembre 1990. Par ailleurs, le ministère a annoncé que, à partir de 1991, il accorderait 14 millions de dollars en subventions d'immobilisations en vue de fournir les places nécessaires pour les nouveaux programmes de maternelle.

Tous les conseils scolaires devront offrir des programmes de jardin d'enfants d'une demi-journée d'ici 1992 et des programmes de maternelle d'une demi-journée d'ici 1994.

Les années de formation

Au cours de l'année civile 1990, le ministère a versé 142,2 millions de dollars pour réduire les effectifs des classes de première et de deuxième année afin de ne compter que vingt élèves en moyenne par enseignant ou enseignante. Cette initiative s'ajoute aux initiatives de restructuration dans ce domaine.

Les années de transition

En juin 1990, le ministère a annoncé que, au cours de l'année scolaire 1990-1991, soixante conseils scolaires se partageraient 2,6 millions de dollars en subventions destinées à des projets pilotes visant à explorer des programmes d'apprentissage novateurs pour les élèves de la 7e à la 9e année.

L'éducation technologique

En septembre 1990, le ministère a lancé un programme de renouvellement de l'équipement technologique dans les programmes de communications, de construction, de fabrication, de services et de transport. Douze millions de dollars seront ainsi consacrés annuellement à ce programme pendant cinq ans.

L'équité grâce à un meilleur accès à l'éducation

En mettant l'accent sur l'équité, le ministère entend désormais supprimer les obstacles à l'apprentissage. Cependant, il ne suffit pas d'offrir à chacun et chacune des possibilités égales d'apprentissage. Il faut également reconnaître que l'accès à l'éducation peut être entravé par divers facteurs : par le sexe ou la race, l'âge, un handicap physique, l'isolement géographique, la situation économique ou même par les différents modes d'apprentissage. En collaboration avec les localités et d'autres ministères, le ministère de l'Éducation s'efforce d'éliminer les obstacles qui peuvent empêcher les apprenants et apprenantes de tirer pleinement parti du système éducatif.

L'éducation des élèves sourds

Au cours de l'exercice 1990-1991, quatre mesures importantes ont été annoncées qui créeront un milieu d'apprentissage offrant davantage de soutien aux élèves sourds et malentendants.

Le ministère a pris l'engagement de reconnaître l'American Sign Language et la langue des signes québécois comme langues facultatives d'enseignement dans les programmes scolaires au cours des quatre prochaines années. Depuis septembre 1990, la Ernest C. Drury School de Milton met en œuvre un projet pilote consistant à utiliser l'American Sign Language comme langue d'enseignement.

Le ministère a également annoncé qu'il étendrait ses critères de financement concernant les programmes offerts par les conseils scolaires aux élèves sourds qui seraient admissibles aux écoles provinciales, mais qui sont inscrits dans des écoles ordinaires. En vertu des nouveaux critères, des subventions seront offertes aux conseils scolaires pour les aider à couvrir les frais entraînés par les services d'interprètes et d'enseignants et enseignantes spécialisés qui enseigneront aux élèves pendant une partie de la journée scolaire.

Par ailleurs, la responsabilité de la formation des enseignants et enseignantes chargés de l'éducation des élèves sourds passera, le 1er juillet 1991, de l'école provinciale de Belleville à l'Université York. Ce transfert permettra non seulement d'augmenter le nombre de candidats et candidates, mais également de bénéficier des diverses ressources et des connaissances spécialisées qu'offre l'université.

Enfin, le ministère a annoncé la création de deux comités consultatifs sur l'éducation des élèves sourds – un comité anglophone et un comité francophone.

Les services pour les personnes en difficulté d'apprentissage

En juin 1990, les ministères de l'Éducation, des Collèges et Universités, des Services sociaux et communautaires, des Services correctionnels, de la Santé et de la Formation professionnelle ont formé un nouveau groupe de travail sur les difficultés d'apprentissage.

Ce groupe, présidé par une personne représentant l'Office des affaires des personnes handicapées, a été créé pour examiner dans quelle mesure les services actuels répondent aux besoins des quelque 800 000 Ontariens

et Ontariennes qui ont des difficultés d'apprentissage.

L'éducation en langue française

En novembre 1990, plusieurs mesures visant à améliorer l'éducation en langue française ont été annoncées.

Un groupe consultatif de cinq membres sur la gestion de l'éducation en langue française a été chargé de recommander les critères à appliquer dans la création des conseils scolaires de langue française et de proposer des solutions de rechange relativement à la gestion de l'éducation en langue française.

De plus, par suite de l'adoption du projet de loi 12 en décembre 1990, des modifications apportées à la Loi sur l'éducation autoriseront la création, par l'adoption de règlement, d'autres conseils scolaires de langue française. Auparavant, les nouveaux conseils scolaires ne pouvaient être créés qu'au moment des élections scolaires normales. Ces modifications permettront la création de conseils scolaires de langue française entre les élections.

En outre, le ministère a rencontré des représentants et représentantes des comtés de Prescott-Russell et de Simcoe pour discuter de leurs préoccupations les plus pressantes en ce qui concerne la gestion de l'éducation en langue française.

Par ailleurs, en 1990-1991, le ministère a continué de soutenir les écoles de langue française en entreprenant certaines initiatives : élaboration de matériel didactique, prestation de programmes de perfectionnement pour le personnel enseignant et d'activités culturelles à l'intention des élèves.

L'éducation à distance

Contact Nord

Créé en 1987, Contact Nord est un réseau de communication qu'utilisent les collèges, les universités et les écoles secondaires pour atteindre les élèves du nord de la province qui, autrement, n'auraient pas accès à toutes les possibilités en matière d'éducation.

Les ministères du Développement du Nord et des Mines, de l'Éducation et des Collèges et Universités ont versé 7,6 millions de dollars en mai 1990 à Contact Nord pour la continuation et l'expansion de l'éducation à distance dans le nord de l'Ontario.

Le Centre d'études indépendantes

Le Centre d'études indépendantes offre des programmes gratuits d'études à domicile, en anglais ou en français, à l'intention des personnes résidant en Ontario qui désirent faire des études au palier élémentaire, obtenir des crédits pour leur diplôme d'études secondaires, améliorer leurs habiletés de base ou étudier uniquement pour le plaisir.

Situé à Toronto depuis sa création en 1926, le Centre a ouvert un deuxième bureau à Sudbury en juin 1990. Les deux bureaux offrent des services bilingues d'information, d'orientation et d'inscription. Le bureau de Sudbury abrite la section de langue française du Centre, laquelle est chargée de l'élaboration, de l'examen et de la révision des cours d'éducation à distance offerts en français.

L'apprentissage toute la vie durant

L'apprentissage n'est pas réservé à une période particulière ni à un certain âge. Pour apprendre, on ne passe pas nécessairement par l'école élémentaire puis par l'école secondaire sans interruption; et surtout, on ne cesse pas d'apprendre en commençant à travailler ou en entreprenant une carrière. Pour encourager les gens à apprendre pendant toute leur vie, le ministère a pris des mesures en 1990-1991 pour créer un système d'éducation plus adaptable, plus souple, qui soutiendra l'alphabétisation et l'acquisition d'habiletés particulières et qui permettra aux apprenants et apprenantes de reprendre leurs études à différentes étapes de leur vie.

L'alphabétisation des adultes

En 1990-1991, pour souligner l'Année internationale de l'alphabétisation, le ministère de l'Éducation a consacré 63 millions de dollars au financement d'initiatives existantes et nouvelles pour l'alphabétisation des adultes.

Cette somme a été allouée en partie aux cent quatre-vingt-trois organismes qui sont engagés, à l'échelle locale, dans des programmes d'alphabétisation ou qui participent à la formation des alphabétiseurs et alphabétiseuses. Voici d'autres initiatives de financement :

- la création d'un fonds spécial de l'Année internationale de l'alphabétisation, qui soutiendra des programmes d'évaluation des besoins et des programmes pilotes communautaires d'alphabétisation, et qui financera le matériel, la formation, les campagnes de sensibilisation du public et la mise en œuvre d'un réseau de programmes informatisé;
- le financement de projets conçus pour augmenter le niveau d'alphabétisation et les habiletés de base des personnes qui bénéficient de l'aide sociale;
- le financement de projets conçus pour former des alphabétiseurs et alphabétiseuses et élaborer des ressources en alphabétisation et du matériel didactique. Parmi ces projets, citons la création d'Alpha Ontario, le nouveau centre de formation et de ressources en matière d'alphabétisation et de langue institué par la bibliothèque de référence de la communauté urbaine de Toronto, l'élaboration d'un cours de formation d'alphabétiseurs et d'alphabétiseuses pour les autochtones, ainsi que l'expansion d'un centre, situé à Sudbury, qui élabore du matériel didactique en français;
- une distribution spéciale de matériel d'appui en alphabétisation à l'occasion de la Journée mondiale de l'alphabétisation, le 8 septembre 1990;

- l'allocation de 1,27 million de dollars à vingt-sept projets pilotes d'alphabétisation en milieu de travail dans tout l'Ontario, projets qui complètent les programmes d'alphabétisation déjà offerts par les organismes syndicaux et les employeurs;
- l'organisation, en partenariat avec le ministère des Services correctionnels, de cinq ateliers d'alphabétisation dans tout l'Ontario qui sont conçus pour explorer des moyens d'augmenter la participation à des programmes d'alphabétisation de personnes détenues dans des établissements correctionnels ou en cours de probation ou en libération conditionnelle.

Le Centre d'études indépendantes

Cinquante-quatre élèves du Centre ont obtenu des certificats de mérite pour leur rendement exceptionnel au cours de l'année scolaire 1990-1991.

Pour plus de renseignements sur le Centre, voir la sous-section intitulée «Le Centre d'études indépendantes» à la page 9.

L'éducation de la personne tout entière

Pour maximiser le potentiel de l'apprenant ou l'apprenante, il faut adopter une approche intégrée, qui répond aux besoins de la personne tout entière. Les enfants qui viennent à l'école affamés, les jeunes qui sont perturbés et négligés ou les adultes qui ont des problèmes économiques ou familiaux, tous et toutes font face à des obstacles à l'apprentissage. On ne peut plus ignorer les préoccupations des apprenants et apprenantes, qui influent sur leur capacité de bien apprendre. En 1990-1991, le ministère a collaboré étroitement avec les conseils scolaires, de même qu'avec d'autres ministères et les localités, pour mieux intégrer les services sociaux aux programmes scolaires.

L'éducation antidrogue

En juillet 1990, le ministère a fait paraître une publication intitulée *Éducation antidrogue : Plan d'élaboration des politiques*, laquelle a été conçue pour guider les conseils scolaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques appropriées.

Le plan d'élaboration des politiques soutient le principe selon lequel, pour être efficace, l'éducation antidrogue doit aller au-delà de la salle de classe et intéresser la communauté tout entière. On y présente les cinq composantes suivantes : éducation préventive; intervention et assistance; marche à suivre en cas d'incidents liés à la drogue; formation de partenariats avec les élèves, les parents et la communauté; méthodes de mise en œuvre des politiques.

Pour donner au personnel enseignant les compétences et les connaissances qu'il leur faut pour dispenser une éducation antidrogue efficace, le ministère a fourni 5,2 millions de dollars aux conseils scolaires au cours des années scolaires 1989-1990 et 1990-1991 pour des programmes appropriés de formation du personnel enseignant.

Le projet «Aider les enfants à s'adapter»

En janvier 1991, le ministère a annoncé que 4 millions de dollars seraient accordés à un projet de six ans pour aider les élèves des écoles élémentaires qui ont des problèmes d'adaptation sociale. Neuf conseils scolaires participeront à ce projet, et des négociations sont en cours pour obtenir la participation de deux autres conseils.

Ce projet est une initiative des ministères de l'Éducation, de la Santé et des Services sociaux et communautaires, menée en collaboration avec la McMaster University. Cette initiative fait suite à l'étude que le ministère des Services sociaux et communautaires a effectuée en 1983 sur la santé des enfants en Ontario. On y avait conclu que les difficultés d'adaptation constituaient le principal problème de santé chez les enfants.

Lorsque des enfants ont des problèmes d'adaptation, leurs relations sociales s'en ressentent de même que leurs résultats scolaires. L'enfant grandissant, ces problèmes tendent à s'aggraver.

En coordonnant leurs efforts et en consultant les communautés, les trois ministères espèrent identifier les enfants qui ont des problèmes et les aider.

Le projet englobera des domaines comme la formation relative aux habiletés sociales, la gestion du comportement, l'enseignement individuel et l'éducation des parents. Ce programme est destiné aux enfants fréquentant l'école, depuis le jardin d'enfants jusqu'à la troisième année.

Le projet «Partir d'un bon pas pour un avenir meilleur»

Ce projet est une initiative des ministères des Services sociaux et communautaires, de l'Éducation et de la Santé, ainsi que des Affaires indiennes et du Nord canadien. On suivra pendant vingt-cinq ans plus de 4 000 enfants et leurs parents afin de déterminer le meilleur moyen de prévenir les problèmes chez les enfants.

En janvier 1991, les noms de neuf localités intéressées par le projet ont été dévoilés. Par la suite, deux autres localités ont également décidé d'y participer. Dispersées dans toute la province, ces onze localités ont été choisies par un groupe d'éducateurs et d'éducatrices, d'infirmières et d'infirmiers et de directeurs et directrices des services sociaux. Au total, 27 millions de dollars ont été réservés pour les cinq premières années de ce projet.

L'enseignement religieux

Une nouvelle politique autorisant les écoles publiques à offrir des programmes d'enseignement religieux est entrée en vigueur le 1er janvier 1991.

En vertu de la nouvelle politique, les conseils scolaires peuvent offrir des programmes d'enseignement religieux de la 1re à la 8e année au cours de la journée scolaire, jusqu'à concurrence de 60 minutes par semaine. Les programmes d'enseignement religieux devraient refléter la société multiconfessionnelle de l'Ontario et ne doivent pas servir de prétexte à l'endoctrinement. Le ministère élabore actuellement un document d'appui pour aider les conseils scolaires à offrir ce genre de programmes.

La crédibilité par la responsabilité

L'éducation étant un processus complexe, la responsabilité en ce domaine exige non seulement l'évaluation des résultats des élèves et des programmes offerts dans les écoles de l'Ontario, mais aussi l'examen du processus d'apprentissage lui-même. Il importe d'évaluer d'une façon réaliste le rendement en fonction de la personne tout entière. Cette évaluation nécessite la collecte d'informations sur le programme scolaire et de données démographiques; il faut également procéder à de vastes consultations auprès de tous les groupes qui s'intéressent à l'éducation. En 1990-1991, le ministère a pris des mesures pour démontrer sa responsabilité envers toutes les personnes concernées – parents, élèves, contribuables, enseignants et enseignantes, conseils scolaires et conseillers et conseillères scolaires. C'est ainsi, en rendant des comptes, que le ministère entend assurer sa crédibilité.

Enquêtes et évaluation des résultats de l'éducation

Enquêtes provinciales

Publiés en décembre 1990, les résultats des enquêtes provinciales dans le domaine de la lecture et des mathématiques en 6e année ont indiqué que les élèves du palier élémentaire acquièrent les connaissances de base. Plus de 7 000 élèves de 6e année ont participé aux enquêtes provinciales, lesquelles se fondaient sur les programmes-cadres.

Ces enquêtes ont révélé que les élèves obtenaient de bons résultats en lecture et des résultats satisfaisants dans la majorité des matières relatives aux mathématiques. Des améliorations s'imposent cependant dans les domaines suivants en mathématiques : la mesure de l'aire, du volume et de la masse; le mouvement de figures dans un plan; et la solution de problèmes mathématiques non conventionnels.

Enquête sur l'examen sanctionnant le CPO en arts visuels

En janvier 1991, le ministère a publié les résultats d'une enquête provinciale sur les examens utilisés pour le cours préuniversitaire de l'Ontario en arts visuels.

De toutes les écoles ayant fait l'objet de l'enquête, 72 pour 100 avaient conçu des examens qui satisfaisaient, à un degré élevé, aux critères provinciaux, alors que 16 pour 100 avaient des examens qui satisfaisaient aux critères à un degré moyen.

Évaluation internationale du rendement scolaire

En mars 1991, l'Ontario a participé à la deuxième évaluation internationale du rendement scolaire.

On a analysé d'une façon approfondie le programme scolaire et examiné, dans neuf provinces canadiennes et dans vingt pays, le rendement d'élèves de 9 et de 13 ans en sciences et en mathématiques. On devrait connaître les résultats de cette étude en février 1992.

Programme d'indicateurs du rendement scolaire

L'Ontario a décidé de n'être qu'un observateur dans le Programme national d'indicateurs du rendement scolaire en février 1991.

Cette décision a été prise parce que les tests prévus en vertu du programme ne seraient pas basés sur le programme scolaire et, par conséquent, ne tiendraient pas compte de ce qu'on a enseigné aux élèves.

Le gouvernement de l'Ontario en a conclu que le programme national de tests ne fournirait pas les renseignements nécessaires à l'amélioration du système éducatif de la province.

Évaluation du Programme d'équité d'emploi

Le ministère considère comme prioritaire la promotion, par les conseils scolaires, de femmes à des postes de responsabilité.

Pour mesurer les progrès réalisés dans ce domaine, le ou la ministre présente annuellement à l'Assemblée législative un rapport sur l'équité d'emploi; le rapport de 1989 a été déposé en novembre 1990.

Ce rapport, basé sur les statistiques d'emploi recueillies auprès des conseils scolaires en 1988, indiquait une augmentation substantielle du nombre de femmes employées par les conseils scolaires qui sont qualifiées pour les postes de directeur adjoint d'école, directeur d'école, agent de supervision et directeur de l'éducation. Toutefois, les femmes sont toujours sous-représentées à ces postes. D'après le rapport, en septembre 1988, sur plus de 7 000 personnes qui remplissaient les fonctions de directeur et de directeur adjoint, 22 pour 100 seulement étaient des femmes.

Le financement de l'éducation

Les sommes allouées à l'éducation par le ministère ont plus que doublé depuis dix ans. Et pourtant, malgré cette augmentation, le pourcentage de soutien financier a baissé par suite de l'augmentation rapide du coût de l'éducation. Cette augmentation a malheureusement imposé un fardeau financier plus lourd aux contribuables de chaque localité.

Le financement annuel

La responsabilité du financement de l'éducation en Ontario est partagée entre le gouvernement provincial et les conseils scolaires. La part des conseils scolaires provient des impôts fonciers payés par les contribuables de la localité. Au cours de l'année civile 1990, plus de 12 milliards de dollars ont été consacrés en Ontario à l'éducation élémentaire et secondaire.

Pour sa part, le ministère de l'Éducation a consacré, en 1990, 5,338 milliards de dollars à l'éducation élémentaire et secondaire, somme qui comprenait les subventions de fonctionnement et d'immobilisations versées aux conseils scolaires et la part de l'employeur à la caisse de retraite des enseignants et enseignantes ainsi que les fonds pour la catégorie «programmes d'éducation, autres».

Les subventions générales

Les subventions de fonctionnement, qui s'élevaient à 4,444 milliards de dollars, constituaient la part la plus importante des subventions générales de 1990.

En mai 1990, le ministère a consacré 300 millions de dollars en subventions d'immobilisations pour les écoles élémentaires et secondaires. Cette somme comprenait 15,7 millions de dollars pour l'aménagement de garderies dans toutes les nouvelles écoles et toutes les écoles de remplacement. Alliées aux contributions provenant des sources locales, ces subventions devaient permettre de mener des travaux de construction évalués à 544,7 millions de dollars.

Les subventions d'immobilisations permettront de financer 308 projets, dans tout l'Ontario, au cours des trois exercices allant de 1991-1992 à 1993-1994, inclusivement. Ces projets aideront à répondre à la demande en créant des places pour 48 300 élèves.

La somme allouée pour les garderies permettra de créer 1 400 places. Le coût des immobilisations approuvées pour les garderies dans de nouvelles écoles est entièrement remboursé par la province.

Les subventions spéciales

L'embauche des jeunes

En décembre 1990, le ministère s'est engagé à augmenter de 6,85 millions de dollars le financement des programmes d'emploi pour les jeunes de l'Ontario, qui les aident à trouver un emploi et à le conserver.

La plus grande partie de cette somme a été consacrée au programme l'AVENIR, qui offre aux jeunes qui ont du mal à se faire embaucher la possibilité de parfaire leur instruction et d'acquérir les compétences de base ainsi que de l'expérience dans un milieu de travail.

Le reste a été attribué aux centres de consultation pour l'embauche des jeunes pour leurs services d'orientation et de placement.

Programmes antirécession

En mars 1991, le ministère a annoncé que les conseils scolaires recevront des subventions d'immobilisations de 91 millions de dollars pour 649 projets antirécession, qui sont conçus pour créer des emplois et améliorer les installations des écoles. En moyenne, ces subventions représentent 75 pour 100 du coût des projets.

Ces subventions, qui viennent s'ajouter aux subventions d'immobilisations que la province accorde ordinairement aux conseils scolaires, font partie du programme antirécession de 700 millions de dollars du gouvernement de l'Ontario, qui a été annoncé en décembre 1990.

Ces projets, qui représentent plus de 124 millions de dollars, produiront des emplois correspondant à près de 64 000 semaines-personne. On prévoit effectuer des rénovations et des réparations d'entretien, réviser la conception afin de créer un meilleur milieu, plus sain et plus sécuritaire, et procéder à des aménagements afin de rendre les immeubles plus accessibles aux personnes handicapées.

Un des principaux bénéficiaires des subventions a été le Centre animation-jeunesse de l'Ontario, près d'Orillia, qui a reçu 1 million de dollars. Cette somme sera utilisée pour la construction d'un nouvel immeuble d'administration et l'aménagement d'une salle à manger. Environ 1 400 élèves participent chaque année aux programmes de leadership du Centre, qui existe depuis quarante-trois ans.

Annexe A
Subventions générales de 1990

Les données qui figurent dans cette annexe sont tirées des états financiers de 1990 soumis par les conseils.

Description des subventions	*Somme allouée ($)*
Subvention de base par élève	
Dépenses ordinaires approuvées La subvention pour les dépenses ordinaires approuvées, généralement désignée sous le nom de subvention de base par élève, est un paiement de péréquation que le gouvernement provincial verse aux conseils scolaires. Le montant payé à chaque conseil est fonction de l'assiette de l'impôt foncier du conseil et du nombre d'élèves inscrits aux écoles du conseil.	3 105 396 255
Total :	**3 105 396 255**
Subventions au titre de circonstances particulières	
Les subventions au titre de circonstances particulières, qui sont décrites ci-dessous, aident les conseils scolaires à offrir de bons programmes et services en matière d'éducation en les dédommageant des coûts supplémentaires attribuables à leur situation géographique, sociale, économique ou démographique difficile ou exceptionnelle.	
Biens et services Cette subvention aide les conseils scolaires qui sont loin des grands centres urbains ou dont les écoles sont éloignées les unes des autres à payer les coûts plus élevés de biens et de services.	41 498 145
Petites écoles Cette subvention aide les conseils scolaires à couvrir les coûts supplémentaires entraînés par l'administration de petites écoles. Les petites écoles élémentaires sont des écoles de 200 élèves ou moins situées à huit kilomètres ou plus d'une autre école dispensant un enseignement dans la même langue. Les petites écoles secondaires ont, pour leur part, 600 élèves ou moins et sont situées à 32 kilomètres ou plus d'une autre école dispensant un enseignement dans la même langue.	25 768 365

Description des subventions	*Somme allouée ($)*
Petits conseils Cette subvention aide les petits conseils scolaires ayant des effectifs limités à assumer leurs frais d'administration supplémentaires. Les petits conseils sont des conseils comptant un effectif de 5 000 élèves ou moins au palier élémentaire ou secondaire.	20 355 572
Subvention au titre de l'éducation compensatoire Cette subvention aide les conseils scolaires qui ont un grand nombre d'élèves économiquement ou socialement défavorisés et qui ont besoin de programmes et de services spécialisés.	80 338 286
Petites sections Tous les conseils scolaires qui ont une section de langue française ou de langue anglaise de moins de 500 élèves reçoivent cette subvention.	2 052 544
Français, langue première Cette subvention aide les conseils scolaires à assumer les coûts plus élevés de l'enseignement dispensé aux élèves francophones, notamment des frais d'administration plus élevés et l'achat de matériel didactique en français.	29 535 199
Total :	**199 548 111**
Subventions au titre de programmes particuliers Les subventions décrites ci-dessous fournissent des fonds pour l'administration de programmes particuliers et l'achat d'équipement et de matériel didactique, ainsi que pour diverses dépenses additionnelles engagées par les conseils scolaires.	
Français, langue seconde Cette subvention couvre les coûts supplémentaires des programmes de base, des cours intensifs et des programmes d'immersion en français.	130 242 408
Langue seconde autochtone Cette subvention aide les conseils scolaires qui désirent offrir des cours de langue seconde autochtone en plus des cours de français langue seconde ou en remplacement de ces derniers.	725 204

Description des subventions	*Somme allouée ($)*
Cours supplémentaires de langue Cette subvention est accordée aux conseils scolaires qui offrent des programmes, habituellement appelés «français ou anglais, langue seconde», permettant de dispenser un enseignement de la langue pendant les heures normales de cours aux élèves dont la langue première n'est ni le français ni l'anglais.	76 485 416
Écoles secondaires mixtes Cette subvention encourage les conseils scolaires à offrir un éventail plus large de cours et de services dans la langue de la minorité (que ce soit le français ou l'anglais) d'une école secondaire mixte.	1 317 655
Réduction du nombre d'élèves des classes de 1re et 2e année Grâce à cette subvention, le gouvernement provincial fournit une aide financière aux conseils scolaires pour qu'ils réduisent le nombre d'élèves par classe en première et en deuxième année, qui ne devrait compter que vingt élèves, en moyenne, par enseignant ou enseignante.	132 605 150
Manuels scolaires Cette subvention fournit des fonds pour l'achat de manuels scolaires. Chaque conseil scolaire doit également verser des fonds à cet effet.	12 473 929
Matériel didactique Cette subvention fournit des fonds pour l'achat de matériel didactique destiné aux cycles primaire et moyen.	19 284 164
Sciences – Cycle intermédiaire Cette subvention aide les conseils scolaires à offrir des programmes de sciences au cycle intermédiaire.	5 124 047
Dépenses extraordinaires approuvées Cette subvention aide les conseils scolaires à assumer des frais extraordinaires, tels que l'achat de matériel informatique, le paiement des frais de la dette, les dépenses d'investissement autres que les dépenses relatives aux projets d'immobilisations directes et le transport des élèves.	495 587 238

Description des subventions	*Somme allouée ($)*
Éducation technologique Cette subvention aide les conseils scolaires à assumer les coûts supplémentaires par élève entraînés par la prestation de programmes de formation technique et professionnelle.	2 286 640
Programmes tenant lieu de services provinciaux fournis aux personnes sourdes, aveugles, ou sourdes et aveugles Ces fonds sont destinés aux conseils scolaires qui offrent des programmes approuvés aux personnes sourdes, aveugles ou à la fois sourdes et aveugles, qui autrement devraient peut-être fréquenter une école provinciale pour personnes sourdes ou aveugles.	15 605 558
Programmes d'éducation dans les établissements de soins agréés Cette subvention est accordée aux conseils scolaires qui offrent des programmes approuvés aux élèves d'âge scolaire qui ne peuvent fréquenter des écoles locales parce qu'ils ou qu'elles ont été placés dans un établissement de soins, de traitement ou de correction.	55 059 548
Éducation permanente Ces fonds sont destinés à l'éducation permanente, notamment aux cours d'éducation de base des adultes n'ouvrant pas droit à des crédits (cours de français ou d'anglais, langue seconde, d'alphabétisation et de calcul) et aux cours ouvrant droit à des crédits (cours d'été pour les élèves du secondaire et cours de conduite).	88 492 885
Langues d'origine Cette subvention est octroyée aux conseils scolaires qui offrent des cours de langues d'origine approuvés.	13 444 888
Aide au titre des dépenses en éducation des élèves non résidents Grâce à cette subvention, le gouvernement provincial rembourse aux conseils scolaires les frais d'éducation des élèves qui résident sur un territoire ne relevant de la compétence d'aucun conseil scolaire ou dans certains établissements ou foyers de groupe ou qui sont pupilles d'une société d'aide à l'enfance.	54 612 028
Aide au titre des droits de scolarité des élèves jouissant d'un droit d'accès Comme les élèves du secondaire ont le droit de choisir entre le système d'écoles publiques et le système d'écoles séparées, les	51 153 590

Description des subventions	*Somme allouée ($)*
élèves peuvent fréquenter un conseil scolaire différent de celui auquel leurs parents versent leurs impôts. Dans de tels cas, le conseil qui dispense l'enseignement impose des droits de scolarité au conseil qui reçoit les impôts. Si les frais du conseil qui dispense l'enseignement sont supérieurs aux frais de celui qui reçoit les impôts, le gouvernement provincial paie la différence au moyen de cette subvention.	
Déplacements d'effectifs Lorsqu'un conseil d'écoles publiques transfère une ou plusieurs écoles secondaires et programmes d'éducation à un conseil d'écoles catholiques, le conseil d'écoles publiques reçoit cette subvention pendant une période pouvant aller jusqu'à cinq ans pour compenser les frais généraux qui demeurent.	2 747 412
Réorganisation d'une école secondaire Cette subvention est versée à tout conseil scolaire qui procède à la réorganisation d'une école secondaire offrant des cours en français et en anglais pour en faire deux entités distinctes, une école de langue française et une école de langue anglaise.	88 358
Changement de recettes fiscales Si une localité voit son évaluation foncière diminuer en raison de la fermeture ou du déménagement de certaines entreprises, le conseil scolaire reçoit une subvention supplémentaire afin de compenser en partie cette diminution de recettes fiscales. Si une localité connaît une croissance qui se traduit par une augmentation de son assiette d'évaluation et des recettes versées au conseil scolaire, ces recettes sont partiellement contrebalancées par une diminution de la subvention versée au conseil scolaire.	(61 262 835)*
Aide au titre des débentures Cette subvention vise à compenser le coût des débentures relatives aux bâtiments d'écoles secondaires utilisés conjointement par un conseil d'écoles publiques et un conseil d'écoles séparées. Elle aide également les conseils scolaires qui ont contracté une dette importante sous forme de débentures avant avril 1980.	838 984

*Cette somme, entre parenthèses, représente une diminution des subventions générales de 1990.

Description des subventions	*Somme allouée ($)*
Indemnité spéciale au titre de la mise en commun des évaluations Cette subvention vise à dédommager les conseils d'écoles publiques de toute perte nette de recettes découlant d'une mise en commun des évaluations.	1 463 554
Jardin d'enfants à plein temps Cette subvention aide les conseils scolaires à assumer le coût de la prestation d'un programme de jardin d'enfants à plein temps.	1 549 212
Conseils isolés Les conseils isolés sont de très petits conseils scolaires, habituellement situés dans des régions éloignées de l'Ontario. Ces conseils reçoivent cette subvention parce que, en règle générale, leurs coûts par élève sont très élevés et leur assiette fiscale très modeste.	28 472 583
Terrains exempts d'impôts Cette subvention a pour objet de compenser partiellement les dépenses de fonctionnement des écoles situées sur des terrains exempts d'impôts. Au nombre de ces écoles, citons celles qui sont situées dans les bases des Forces armées canadiennes, ainsi que dans des maisons de santé, des hôpitaux, des centres de traitement pour enfants infirmes ou des centres de traitement de l'infirmité motrice cérébrale.	10 157 488
Total :	**1 138 555 104**
Subventions d'immobilisations	
Subventions d'immobilisations directes Ces subventions aident les conseils scolaires à financer des projets d'immobilisations, tels que la construction d'écoles et d'ajouts à des écoles existantes, l'achat de terrains pour de nouvelles écoles, et le remplacement et la rénovation d'écoles existantes et de classes préfabriquées.	259 040 621
Total :	**259 040 621**
Total – Subventions générales :	**4 702 540 091**

Annexe B
Programmes et services du ministère

Description des programmes et services — *Somme allouée ($)*

Aide aux jeunes

Centres de consultation pour l'embauche des jeunes — 6 950 000

Les centres de consultation pour l'embauche des jeunes sont des organismes communautaires qui fournissent un éventail complet de services d'orientation professionnelle et de placement pour les jeunes défavorisés âgés de quinze à vingt-quatre ans. On en compte soixante-dix dans tout l'Ontario qui offrent des services de consultation professionnelle, de préparation à l'emploi et d'aide au placement, comprenant les recommandations et le suivi.

Les soixante-dix centres de consultation pour l'embauche des jeunes ont servi 26 406 clients et clientes en 1990-1991.

Programme de stages d'été liés à un métier — 500 000

Ce programme, qui est parrainé conjointement par les ministères de l'Éducation et de la Formation professionnelle, vise à mieux faire connaître les métiers spécialisés aux jeunes et à les inciter à y participer en plus grand nombre. Grâce à ce programme, les employeurs qui forment actuellement des apprenties et apprentis inscrits sont admissibles à une subvention de 1 000 $ s'ils embauchent un ou une élève du secondaire pour un emploi d'été qui lui permet de se familiariser avec un métier particulier. Pendant l'exercice financier 1990-1991, 433 jeunes ont participé à ce programme.

L'AVENIR — 95 100 000

Le programme L'AVENIR aide les jeunes qui ont quitté l'école et qui sont en chômage, de seize à vingt-quatre ans ou de seize à vingt-neuf ans s'ils sont handicapés, à trouver et à conserver un emploi permanent. Les participants et participantes reçoivent des services d'orientation, de formation, de perfectionnement et de placement. En 1990-1991, 28 813 jeunes ont pris part à ce programme.

Description des programmes et services	*Somme allouée ($)*

Éducation à distance

Centre d'études indépendantes — 15 528 288

Le Centre d'études indépendantes (CEI) offre un programme d'enseignement à distance gratuit, en français et en anglais, pour les résidentes et résidents de l'Ontario désireux de terminer leurs études élémentaires, d'obtenir des crédits reconnus pour le diplôme d'études secondaires de l'Ontario, d'améliorer leurs connaissances de base ou d'étudier pour le plaisir. Le CEI a enregistré au total 85 632 inscriptions à ses cours en 1990-1991.

Programmes d'alphabétisation*

Formation de base de l'Ontario — 25 950 000

Ce programme offre aux adultes une formation de base, ainsi que des cours d'alphabétisation, de calcul, de sciences, d'informatique et de préparation au travail et, pour les femmes, des cours d'initiation à un métier. Ces cours ont pour but d'aider les participants et participantes à trouver de l'emploi ou à parfaire leur formation. En 1990-1991, 14 500 adultes ont pris part à ce programme.

Formation de base en milieu de travail — 4 600 403

Ce programme fournit des fonds aux groupes syndicaux et aux employeurs qui offrent des cours d'alphabétisation et de français ou d'anglais, langue seconde en milieu de travail. Environ 4 000 personnes ont participé à ce programme en 1990-1991.

*Le total des montants alloués aux programmes Formation de base en milieu de travail, Alphabétisation communautaire en Ontario et Perfectionnement et soutien en matière d'alphabétisation dans les régions comprenait une subvention non renouvelable de 2 037 266 $ pour l'Année internationale de l'alphabétisation de 1990. Les montants alloués aux programmes Formation de base de l'Ontario et Alphabétisation communautaire en Ontario comprenaient une somme de 3 500 000 $ visant à encourager un plus grand nombre de bénéficiaires de l'aide sociale à participer aux programmes d'alphabétisation.

Description des programmes et services	*Somme allouée ($)*
Alphabétisation communautaire en Ontario Le programme Alphabétisation communautaire en Ontario accorde des subventions aux organismes communautaires à but non lucratif qui administrent des programmes d'alphabétisation, ainsi qu'aux groupes-cadres qui offrent des lignes directes de renseignements aux apprenants et apprenantes éventuels et d'autres services aux groupes d'alphabétisation. En 1990-1991, 11 628 personnes ont participé à ce programme.	8 200 002
Perfectionnement et soutien en matière d'alphabétisation dans les régions Ce programme permet d'octroyer des subventions aux groupes qui offrent divers services, y compris un centre de ressources, un centre d'information distribuant des documents aux organismes d'alphabétisation communautaires, des réseaux informatiques, l'adhésion à des groupes d'intérêt, des unités d'éditique à l'échelle régionale et des cours à l'intention des alphabétiseurs et alphabétiseuses. Vingt-sept projets ont reçu des fonds en 1990-1991.	1 186 479
Programme de subventions pour la reconversion de la main-d'œuvre Ce programme offre des cours de perfectionnement aux travailleurs et travailleuses qui ont été mis à pied et qui ont besoin d'améliorer leurs aptitudes en communication, ainsi que leurs aptitudes en lecture, en écriture, en calcul de base, en sciences et en informatique.	388 000
Fonds pour projets spéciaux Ce fonds avait pour but d'aider les organismes communautaires à but non lucratif et les collèges d'arts appliqués et de technologie à élaborer des programmes de formation novateurs de courte durée pour les apprenants et apprenantes qui appartiennent à un groupe désigné dans le cadre des politiques d'équité d'emploi et qui n'ont pas eu la possibilité par le passé de participer à des ateliers de formation. Ce programme a pris fin en janvier 1990, mais des engagements financiers qui avaient été pris au cours des années précédentes ont été remplis pendant l'exercice financier 1990-1991.	319 540

Annexe C
Publications du ministère

Une liste partielle des documents publiés par le ministère de l'Éducation pendant l'exercice financier 1990-1991 figure ci-dessous. Tous les documents dont le titre est en français ont été publiés dans les deux langues.

Programmes-cadres

- *La mode, cycle supérieur, 1990*

  Ce programme-cadre remplace *Fashion Arts, RP-54, 1967.* On y décrit les attentes du ministère en ce qui concerne les deux cours du cycle supérieur.

- *Langues internationales, cycles intermédiaire et supérieur. Partie A : Politique et aspects du programme, 1990*

  Ce document est destiné à guider les conseils scolaires dans l'organisation des cours de langues internationales, c'est-à-dire les cours de langues modernes autres que les langues officielles du Canada, qui sont l'anglais et le français, et les langues autochtones ouvrant droit à des crédits au palier secondaire.

- *Musique, cycles intermédiaire et supérieur, 1990*

  Ce programme-cadre, qui remplace *Musique, cycle intermédiaire, 1972* et *Musique, cycle supérieur, 1977,* décrit la politique pour les programmes de musique ainsi que le contenu d'un large éventail de cours de musique, de la 7e à la 12e année, et du cours préuniversitaire de l'Ontario.

Documents d'appui

- *Éducation coopérative*

  Ce guide pédagogique offre des conseils sur les aspects pratiques de la prestation des programmes d'éducation coopérative et vient s'ajouter au document de politique du ministère qui s'intitule *Éducation coopérative : Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 1989.*

- *English As a Second Language: Developing Non-credit Courses for Adults*

  Ce guide pédagogique aidera les conseils scolaires à élaborer et à mettre en œuvre des cours d'anglais, langue seconde, pour adultes n'ouvrant pas droit à des crédits.

- *L'administration locale, cycle intermédiaire*

  Ce guide pédagogique est destiné aux enseignants et enseignantes qui planifient des cours dans le but de permettre à leurs élèves de comprendre le fonctionnement de l'administration locale et de voir comment ils ou elles sont touchés directement par celle-ci. Les activités décrites dans ce document conviennent particulièrement aux cours basés sur les programmes-cadres du ministère intitulés *Géographie, cycles intermédiaire et supérieur, 1988* et *Histoire et études contemporaines, cycles intermédiaire et supérieur et cours préuniversitaires de l'Ontario, 1986.*

- *L'apprentissage de l'autonomie. Document d'appui à l'intention des personnes qui enseignent à des élèves présentant des déficiences intellectuelles*

  Ce document remplace *Enfants présentant des déficiences intellectuelles moyennes ou profondes, 1981*. Il vise à aider les éducateurs et éducatrices à élaborer des programmes individuels pour les élèves ayant des déficiences intellectuelles moyennes ou profondes et à faciliter leur intégration à l'école et dans la collectivité.

- *Un regard critique, cycles intermédiaire et supérieur*

  Ce document d'appui offre des conseils pratiques pour la mise en œuvre des composantes d'histoire de l'art et de design du programme-cadre du ministère intitulé *Arts visuels, cycles intermédiaire et supérieur, 1986*.

Autres publications

- *L'enseignement des arts dans les écoles de l'Ontario, document d'information*

  Ce document d'information rend compte des récentes initiatives entreprises par les conseils scolaires et divers organismes gouvernementaux pour favoriser encore davantage l'enseignement des arts en Ontario.

- *Circulaire 14 : Manuels scolaires, 1991*

  Cette publication annuelle contient la liste des manuels approuvés par le ministre de l'Éducation et qui peuvent être utilisés dans les écoles de l'Ontario.

- *Circulaire 14A, 1990* et *Circulaire 14B, 1990*

  Ces suppléments annuels à la *Circulaire 14 : Manuels scolaires* contiennent des listes de manuels supplémentaires ayant été approuvés et de changements apportés aux listes précédentes.

- *Éducation antidrogue : Plan d'élaboration des politiques*

  Ce plan vise à aider les conseils scolaires à élaborer et à mettre en œuvre des politiques en matière d'éducation antidrogue avant septembre 1991.

- *Centre d'études indépendantes. Guide de l'élève, 1990-1991*

  Cette brochure renferme des renseignements sur les services offerts par le Centre d'études indépendantes.

- *Statistiques principales. L'éducation à l'élémentaire et au secondaire en Ontario, 1988-1989*

  Cette publication remplace *Statistiques sur l'éducation en Ontario*. Elle contient des renseignements sur les élèves et le personnel enseignant des écoles élémentaires et secondaires de l'Ontario financées par les fonds publics, un aperçu du financement de l'éducation et la description de divers programmes et initiatives. On y trouve également une section sur les écoles privées et une compilation de tableaux statistiques.

- *Les mathématiques, 6e année. Le bulletin de l'Ontario*

  Cette publication contient des renseignements sur les résultats de l'enquête provinciale sur les mathématiques qui a été menée dans certaines classes de 6e année de l'Ontario au printemps 1988.

- *Le dossier scolaire de l'Ontario (DSO). Ce que vous devriez savoir*

  Ce dépliant fournit des renseignements généraux sur le dossier scolaire de l'Ontario, lequel est confidentiel et suit les progrès scolaires d'un ou d'une élève dans les écoles de l'Ontario.

- *La lecture, 6e année. Le bulletin de l'Ontario*

  Cette publication contient des renseignements sur les résultats de l'enquête provinciale sur la lecture qui a été menée dans certaines classes de 6e année de l'Ontario au printemps 1988.

- *Ce qu'il te faut savoir sur les substances augmentant la performance sportive*

  Ce feuillet d'information, qui est destiné aux élèves, expose les faits et détruit les mythes sur les substances visant à améliorer la performance.

Annexe D
Mesures législatives adoptées en 1990-1991

Lois

- *Loi de 1990 modifiant la Loi sur l'éducation (dispositions diverses) (Projet de loi 12).* Cette modification à la *Loi sur l'éducation* permet au lieutenant-gouverneur en conseil de faire des règlements au sujet de l'établissement de conseils scolaires de langue française et de l'élection de conseillers ou conseillères scolaires. En vertu de ces règlements, le nombre de conseillers et conseillères francophones et anglophones faisant partie d'un conseil qui administre des écoles tant en français qu'en anglais serait fonction du nombre d'élèves inscrits aux écoles de langues française et anglaise, et le délai pour combler les postes de conseiller serait prolongé jusqu'à soixante jours.
- *Loi de 1990 modifiant la Loi sur le Conseil scolaire de langue française d'Ottawa-Carleton (Projet de loi 13).* Cette loi, qui modifie la *Loi de 1988 sur le Conseil scolaire de langue française d'Ottawa-Carleton,* prolonge jusqu'à soixante jours le délai où un poste de conseiller doit être comblé.

Règlements

1. Règlements pris en application de la *Loi sur l'éducation*

- 305/90 : Règlement modifiant le règlement de l'Ontario 162/88, répartition des demandes de 1988* (adopté le 1er juin 1990, déposé le 7 juin 1990). Ce règlement modifie le règlement qui décrit la façon de répartir les demandes d'un conseil scolaire pour 1988 parmi les municipalités situées sur son territoire de compétence. La modification tient compte de la réévaluation effectuée dans la municipalité régionale de Waterloo.
- 306/90 : Règlement modifiant le règlement de l'Ontario 116/86, subventions générales de 1986 (adopté le 8 mai 1990, déposé le 7 juin 1990). En vertu de ce règlement, des fonds peuvent être versés pour les élèves de la 12e année des conseils d'écoles séparées catholiques au cours de la deuxième année après une extension du financement.
- 307/90 : Règlement modifiant le règlement de l'Ontario 98/87, subventions générales de 1987* (adopté le 9 mai 1990, déposé le 7 juin 1990). Ce règlement décrit les facteurs de pondération définitifs pour les subventions générales de 1987.
- 308/90 : Règlement modifiant le règlement de l'Ontario 160/88, subventions générales de 1988* (adopté le 8 mai 1990, déposé le 7 juin 1990). Ce règlement donne la liste des facteurs de péréquation pour les subventions générales de 1988.
- 313/90 : Règlement modifiant le règlement de l'Ontario 719/89, zones fusionnées d'écoles séparées de district* (adopté le 14 juin 1990, déposé le 14 juin 1990). Ce règlement modifie les territoires de compétence des conseils fusionnés d'écoles séparées de district.
- 314/90 : Règlement modifiant le règlement de l'Ontario 720/89, désignation de divisions scolaires* (adopté le 14 juin 1990, déposé le 14 juin 1990). Ce règlement modifie les territoires de compétence des

* Traduction non officielle.

conseils de divisions scolaires dans les districts territoriaux.

- 653/90 : Règlement modifiant le règlement de l'Ontario 724/89, rajustements d'évaluation et d'impôt* (adopté le 13 décembre 1990, déposé le 14 décembre 1990). Ce règlement modifie le règlement qui établit les fractions de l'évaluation des sociétés ouvertes et des recettes tirées du téléphone et du télégraphe auxquelles chaque conseil coïncident a droit dans chaque municipalité de l'Ontario en 1990.
- 677/90 : Règlement modifiant le règlement 262, fonctionnement des écoles – Dispositions générales (adopté le 7 décembre 1990, déposé le 21 décembre 1990). Ce règlement décrit les genres de programmes facultatifs d'éducation sur la religion que les écoles publiques peuvent offrir. En vertu de ce règlement, il est interdit aux écoles publiques d'offrir des exercices religieux ou un enseignement religieux qui comprenne un endoctrinement dans une religion ou une croyance religieuse particulière.
- 7/91 : Calcul de l'effectif dans la partie XI-A de la Loi (adopté le 17 janvier 1991, déposé le 18 janvier 1991). La façon d'établir l'effectif aux fins de calcul de la proportion des conseillers et conseillères scolaires qui représenteront chaque groupe électoral dans un conseil est déterminée aux termes de ce règlement.
- 34/91 : Règlement modifiant le règlement 269, qualification requise de l'enseignant en Ontario (adopté le 31 janvier 1991, déposé le 7 février 1991). Ce règlement change la façon dont les enseignants et enseignantes peuvent obtenir les qualifications requises. Les conditions d'obtention d'une permission pour engager une personne non qualifiée pour enseigner sont également modifiées aux termes de ce règlement.
- 47/91 : Règlement modifiant le règlement de l'Ontario 384/88, répartition des conseillers scolaires* (adopté le 14 février 1991, déposé le 15 février 1991). En vertu de ce règlement, des changements ont été apportés à la détermination du nombre de conseillers et conseillères scolaires et à leur répartition aux fins des élections des conseils scolaires.
- 68/91 : Rajustements d'évaluation et d'impôt* (adopté le 28 février 1991, déposé le 1er mars 1991). Ce règlement précise les fractions de l'évaluation des sociétés ouvertes et des recettes tirées du téléphone et du télégraphe auxquelles chaque conseil coïncident a droit dans chaque municipalité de l'Ontario en 1991.
- 86/91 : Subventions générales de 1991 (adopté le 25 février 1991, déposé le 8 mars 1991). La répartition des fonds réservés ou amassés par l'Assemblée législative à des fins éducatives pour 1991 est établie en vertu de ce règlement.
- 87/91 : Répartition des demandes de 1991* (adopté le 8 mars 1991, déposé le 8 mars 1991). La façon de répartir les demandes d'un conseil scolaire, pour 1991, entre les municipalités relevant de la compétence du conseil est déterminée en vertu de ce règlement.

* Traduction non officielle.

- 88/91 : Calcul des droits de scolarité de 1991* (adopté le 21 février 1991, déposé le 8 mars 1991). Ce règlement précise les droits de scolarité que les conseils peuvent demander en 1991.
- 89/91 : Calcul de l'effectif quotidien moyen* (adopté le 21 février 1991, déposé le 8 mars 1991). Le calcul de l'effectif quotidien moyen aux fins des subventions générales est décrit dans ce règlement.
- 90/91 : Transfert de paiements entre conseils coïncidents en 1991* (adopté le 8 mars 1991, déposé le 8 mars 1991). Ce règlement décrit le calcul et le calendrier des paiements qui doivent être effectués en 1991 par les conseils d'écoles catholiques aux conseils publics en ce qui concerne les élèves des écoles secondaires catholiques qui fréquentent et qui désirent continuer de fréquenter des écoles publiques en dépit de la décision du conseil des écoles séparées de dispenser l'enseignement au palier secondaire.
- 140/91 : Règlement modifiant le règlement de l'Ontario 155/89, subventions générales de 1989 (adopté le 13 mars 1991, déposé le 28 mars 1991). En vertu de ce règlement, les données approximatives sont rajustées en fonction des données réelles qui sont transmises par la suite.

2. Règlement pris en application de la *Loi de 1988 sur le Conseil scolaire de langue française d'Ottawa-Carleton*

- 67/91 : Fractions de l'évaluation, 1991 (adopté le 28 février 1991, déposé le 1er mars 1991). Ce règlement précise les fractions de l'évaluation des sociétés ouvertes auxquelles chaque conseil et secteur de la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton a droit en 1991.

3. Règlement pris en application de la *Loi de 1989 sur le redressement des paiements aux municipalités et aux conseils scolaires*

- 424/90 : Dispositions générales* (adopté le 27 juillet 1990, déposé le 31 juillet 1990). Ce règlement décrit la propriété de la défense nationale à laquelle la loi s'applique et précise la partie des paiements tenant lieu d'impôts reçus par les municipalités qui doit être remise aux conseils scolaires. La «propriété de la défense nationale» est la partie de la base des Forces armées canadiennes dans laquelle vivent les familles des membres du personnel.

4. Règlement pris en application de la partie 3 de la *Loi de 1989 sur les redevances d'exploitation*

- 242/90 : Règlement modifiant le règlement de l'Ontario 722/89, redevances d'exploitation relatives à l'éducation (adopté le 7 mai 1990, déposé le 8 mai 1990). En vertu de ce règlement, les vendeurs et vendeuses de nouvelles maisons ont droit à des exemptions de redevances d'exploitation relatives à l'éducation si les maisons ont été vendues avant d'être construites et avant l'imposition des redevances d'exploitation relatives à l'éducation.

* Traduction non officielle.